

D'UN ENTRE-DEUX À UN TERRITOIRE DU GRAND PARIS LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT

* Innover, comprendre, inventer,
renouveler, régénérer, convaincre,
quotidien et longue durée, usages et
stratégies, investissements, lieux,
visions et processus

ACTES DU SEMINAIRE PRODUCTIF

Présentation des échanges et des
productions du séminaire organisé les
18 et 19 avril 2013 en amont du

31ème Atelier d'été de Cergy-Pontoise
(31 août - 27 septembre 2013)

REPLAY*

Présentation et crédits

Rédaction

Laïla Haddag, chargée de mission aux Ateliers de Cergy, sous la direction de Claire Vigé Hélie, Directrice et Léa Morfoisse, Directrice adjointe

Equipe de Pilotage de l'Atelier

Patrice Berthé, Pilote, Jimmy Leiser, Pilote, et Georgia Bagaoui, Assistante pilote

Relecture

Claire Vigé-Hélie et Léa Morfoisse

Graphisme première page

Emmanuel Kormann

Crédits Photos

Les Ateliers et diverses autres sources citées.

Ce document existe en versions française et anglaise, en téléchargement libre sur www.ateliers.org

Date d'édition

Juillet 2013

Ce document est une composition des échanges et des contributions réalisés lors du séminaire productif organisé les 18 et 19 avril 2013 en préparation du 31^{ème} Atelier de Cergy, sur le thème : Replay* D'un entre-deux à un territoire du Grand Paris : la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

Contact : contact@ateliers.org

Plus d'infos sur www.ateliers.org

Les Ateliers remercient chaleureusement leurs partenaires structurels, les partenaires spécifiques de cet Atelier ainsi que les institutions apportant leur participation et leur concours :



NB : Les Ateliers ont besoin sur ce projet de nouveaux partenaires financiers

Pourquoi un séminaire sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt ?

Depuis 1982, les Ateliers Internationaux de Maîtrise d'Œuvre Urbaine, association à but non-lucratif créée par les urbanistes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise pour questionner et enrichir les pratiques de l'aménagement urbain, **développent une expérience originale dans l'organisation d'ateliers internationaux de création collective sur des sujets de développement territorial**. L'association organise chaque année plusieurs ateliers internationaux et pluridisciplinaires pour des étudiants ou des professionnels, en France et sur les autres continents, et réunit aujourd'hui **un réseau de plus de 2000 anciens participants**.

En 2013, les Ateliers organisent leur 31ème Atelier d'Été sur un site particulier, celui de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Située au nord-ouest de l'agglomération parisienne, celle-ci peut être considérée comme **un territoire de l'entre-deux, mais un territoire en pleine évolution** :

- Entre deux échelles : la Plaine a connu une histoire métropolitaine avant l'heure avec l'organisation des rejets des effluents de Paris durant la seconde moitié du XIXème siècle,
- Entre deux types d'espaces : urbanisés et boisés, pollués et sains,
- Entre deux par les fonctions et usages qui s'y organisent car l'agriculture a laissé de la place aux activités commerciales en périphérie.

Aujourd'hui, les communes de ce territoire se lancent dans le projet d'y accueillir une forêt métropolitaine contemporaine et de faire de ce lieu un nouvel espace récréatif pour la métropole, un lieu d'invention territoriale dans le cadre du Grand Paris.

Ce séminaire a invité les participants à questionner les multiples problématiques auxquels est confronté ce territoire afin **d'élaborer à différentes échelles de nouvelles perspectives de développement autour du projet de création de la forêt**.

Nous avons le plaisir de vous présenter ici les actes de ce séminaire productif, qui a regroupé près de 100 personnes dans les locaux de l'Université de Cergy-Pontoise pour les conférences et tables rondes, ainsi qu'au Carreau de Cergy, salle d'exposition d'art contemporain pour une matinée de travail en équipes. Conçu comme un mini atelier sur 2 jours, alternant visites de terrain, échanges et temps de production en groupe, le séminaire a rassemblé très largement. Durant la première journée, les interventions ont croisé les multiples domaines de spécialité qui ont été la base des échanges : paysage, architecture, biodiversité, innovation sociale, économie, gouvernance, génie des sols, urbanisme à petite et à grande échelle, agriculture et histoire. Des étudiants du Master Santé et environnement des Mines Paristech-Haute Ecole de la Santé Publique ont également présenté les conclusions de leur travail sur la question des sols pollués et des risques sanitaires et environnementaux dans le cadre des restitutions des travaux en groupe.

Ce séminaire est l'étape préliminaire à l'Atelier de septembre sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt. En effet, durant le mois de septembre 2013, 24 étudiants et jeunes professionnels français et internationaux participeront à l'atelier à Cergy et travailleront en équipes pour faire des propositions innovantes, créatives et audacieuses pour définir un projet de territoire pour la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt autour du projet de forêt métropolitaine. Ainsi, pour préparer l'atelier, ce séminaire productif a eu pour objectifs de défricher les problématiques qui se posent sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, connecter les différents cercles d'acteurs intervenant autour de ce territoire et réunir une première série de productions qui pourront servir de base de travail pour les participants de l'atelier.

Sommaire

1. La Visite de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.....	4
2. Mots d'introduction par les acteurs du territoire.....	9
3. La transformation d'un territoire sous contraintes.....	17
4. Quel(s) projet(s) de territoire pour la Plaine ?.....	5
5. Contributions des équipes.....	38
6. Annexes : autres contributions au débat.....	60

1.

1. La visite de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Une visite en bus ayant regroupé une cinquantaine de personnes a été organisée pour permettre aux participants du séminaire, et notamment à ceux des groupes de travail, **d'amorcer le processus de réflexion sur le territoire de Plaine de Pierrelaye-Bessancourt et de se faire une première idée concrète des lieux.** Cette visite commentée notamment par Luc Daudet, du bureau d'études Dessein Urbain, a été ponctuée d'interventions abordant plusieurs problématiques du territoire :

- l'histoire du site et notamment celle de l'épandage des eaux usées de la Ville de Paris ;
- la pollution et les risques sanitaires qui en découlent ;
- le territoire de projets ;
- l'avenir de l'agriculture, entre disparition progressive et adaptation nécessaire pour se maintenir.



A. POINT DE VUE HISTORIQUE SUR LA PLAINE

Par Béatrice Cabedoce, ARPE (Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie), Conseil Général du Val d'Oise

Comment la question de l'assainissement et des eaux usées de la capitale a-t-elle changé et modifié complètement l'histoire de ce site ?

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est, jusque dans les années 1860, un site stérile. **C'est l'arrivée des eaux usées qui permettra d'amender les sols et de développer le**

maraîchage. Dès 1860, on se rend compte que la Seine est polluée. Cette pollution pose beaucoup de problèmes, notamment pour les populations situées en aval du fleuve. A Edimbourg, Milan ou encore Valence, des champs d'épandage se mettent en place à proximité de ces grandes villes et sont utilisés pour pratiquer l'épuration agricole des eaux d'égout en épandant ces eaux usées sur des champs cultivés, le sol servant de filtre.

En France, au gré des expérimentations pour dépolluer la Seine, le débat concernant le fait de continuer à polluer la Seine ou bien développer des champs d'épandage autour de Paris finit par émerger. Les contestations face à cette pratique apparaissent notamment de la part d'ingénieurs, de médecins hygiénistes ou de bactériologistes, qui s'émeuvent de voir ces microbes diffusés sur des champs cultivés.

La loi de 1889 autorisa l'épandage agricole, et celle de 1894 obligea la ville de Paris à épurer l'ensemble de ses eaux usées sur des champs cultivés. C'est un chantier technique important qui fut mené pour transporter l'ensemble des eaux usées depuis le collecteur de Clichy (l'endroit où se déversaient les eaux usées en Seine) jusqu'au département de la Seine et Oise. Un émissaire général de 18 km de long qui part de Paris, et va jusqu'à Achères est construit, ainsi que des usines de relèvement à cause de l'altimétrie ascendante. Une première usine élévatoire à Clichy, puis une seconde à Argenteuil, et une dernière à Pierrelaye permettent de conduire les eaux usées d'abord sur le site d'Achères en 1895 puis sur celui de Pierrelaye en 1899.

Le site de Pierrelaye a ainsi depuis longtemps eu une fonction d'exutoire. Dès 1864, on avait l'idée de transformer la plaine de Pierrelaye en cimetière pour la Ville de Paris. Ce projet ne verra pas le jour, et la Plaine de Pierrelaye sera réaménagée en champ d'épandage. La ferme de la Haute Borne sera aménagée pour pratiquer l'épuration agricole des eaux usées.

Par ces pratiques, la Plaine se trouve complètement réaménagée et remodelée, puisqu'elle était auparavant vallonnée et boisée. Tout un réseau est aménagé en sous-sol avec 100 km de conduites qui se trouvent sous les chemins avec 987 bouches d'irrigation au plus fort de l'aménagement de la Plaine (entre 1910 et 1970).

Le système d'irrigation par les eaux usées se développa. La Plaine fut d'abord aménagée en prairies artificielles avec de l'élevage, et c'est progressivement qu'apparait le maraichage. La population de la Plaine était prospère dans les années 1940 – 50, les camions de légumes partaient tous les soirs par camions entiers pour les Halles de Paris.

Mais très vite, des principes de précautions émergent. Dès 1902, un périmètre de protection autour de la Plaine est mis en place pour que les cultivateurs n'installent pas des bouches d'irrigation à l'intérieur de la Plaine et on impose la culture de légumes qui se consomment cuits.

B. QUELLE PRISE EN COMPTE DU RISQUE SANITAIRE SUR LA PLAINE ?

Par Alban Robin, Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France

Les épandages ont débuté en 1895 et ce jusqu'en 1998. Pendant 103 ans les eaux épandues étaient des eaux usées brutes, et à partir de 1998 les eaux sont traitées à des degrés divers. Actuellement l'irrigation est possible avec des eaux complètement traitées provenant de la station d'épuration d'Achères. Les évacuations d'eau usées dans la Seine ont engendré des problèmes en termes de pollution et de risques sanitaires. L'objectif de l'épandage était double : réduire la nocivité des eaux du fleuve en les « épurant » et fertiliser les sols de la Plaine.

C'est à partir de 1997 que les connaissances sur la pollution seront plus détaillées : les métaux présents dans les sols sont identifiés, en particulier le plomb, le cadmium et le cuivre. Des analyses concernant les végétaux ont ensuite été réalisées. Cela a conduit à l'énoncer d'arrêtés préfectoraux et interministériels interdisant les cultures maraichères et les plantes aromatiques. C'est à la fin des années 1990 que ces interdictions ont été prises de manière globale sur la Plaine. Ceci a conduit à une reconversion de la Plaine de ses cultures maraichères destinées à l'homme des cultures animales comme le maïs, et également des cultures plus énergétiques comme le blé et le colza.

Concernant l'étendue des surfaces touchées par l'épandage, elle a été au maximum de 1400 hectares. La pollution a très peu migré et est restée concentrée dans les 60 premiers mètres des sols. Cette pollution concentrée n'atteint pas les nappes d'eau souterraines, ce qui est un point important pour les futurs projets d'aménagement. La répartition de la pollution sur ces 1400 ha n'est pas uniforme et varie selon l'intensité des épandages. Les zones en cœur de plaine et au nord-ouest sont les plus impactées par cette pollution : le niveau de pollution y est supérieur au fond géochimique moyen francilien (concentration naturelle d'un élément). Des essais d'étude sanitaire ont été réalisés notamment sur les zones urbanisées qui accueillent des jardins ouvriers, crèches, écoles ou bases de loisirs : il n'a pas été identifié de risque sanitaire inacceptable. Ce qu'il est important de regarder c'est la voie d'exposition notamment l'ingestion de sol (via les poussières, et les végétaux).

Si le niveau de risque n'a pas été identifié comme inacceptable, en revanche l'étude a montré que la reconversion de la plaine nécessite d'avoir un meilleur degré de connaissance de la pollution. En effet, les usages nouveaux qui sont envisagés peuvent exposer davantage les populations à la pollution. Il s'agit de **s'assurer que les usages projetés** dans le cadre de l'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt (forêt, habitat, jardins, espaces de loisirs, etc.) **ne sont pas susceptibles d'engendrer des risques sanitaires**, et s'il y a une incompatibilité il faut prévoir des mesures de gestion qui peuvent permettre ces aménagements. Rien n'étant irréversible, des aménagements peuvent stopper tout risque de problématique sanitaire ; par exemple en imperméabilisant les sols pollués, on stoppe la voie d'exposition à la pollution.

Les connaissances de la pollution évoluent au fil du temps, et il s'agit de mieux évaluer la pollution au niveau du cœur de plaine. L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a sorti au début du mois d'avril 2013 de nouvelles recommandations sur le paramètre « plomb » et des critères plus sévères dans la prise en compte de ce paramètre. Ainsi, par rapport au seuil identifié comme dangereux, les scientifiques estiment que le seuil pris en compte jusqu'à présent était trop élevé et l'ont donc abaissé.

C. LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT : UN TERRITOIRE DE PROJETS

Par Morgane Brion, Direction Grand Paris Ouest au Conseil Général du Val d'Oise

Dès 1999, les élus locaux s'interrogent sur le devenir de cette plaine avec l'élaboration d'une charte d'urbanisme. Cette démarche a abouti à des mesures permettant de préserver l'espace de la Plaine et de faire en sorte que l'agriculture y soit maintenue. Cette charte a été élaborée et adoptée par les élus de la Plaine en 2006. Des financements importants ont été engagés et ce processus a abouti, à la fin des années 2000, à la volonté de poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la plaine, en **déprise agricole** et caractérisé comme un **espace de relégation** (déchets abondants, pratiques illicites, etc.).



En 2009, sous l'impulsion de l'Etat, le Conseil Général a initié une étude qui avait trois principaux objectifs. Le premier était celui d'étudier **les conditions de maintien de l'agriculture**, le second s'est attaché à voir **les possibilités de boisement de la plaine** (sachant qu'historiquement elle était boisée) et le troisième objectif était d'étudier **l'urbanisation possible aux franges et l'articulation avec l'espace naturel**.

La plaine de Pierrelaye-Bessancourt est un territoire de projets. Elle s'étend sur 2200 ha dont les limites sont dessinées par les fronts urbains. L'étude engagée sur l'aménagement urbain de la Plaine en 2009 a été confiée au bureau d'études Dessenin Urbain et le Conseil Général et l'Etat ont associés à l'ensemble des communes de la Plaine (Frépillon, Bessancourt, Pierrelaye, Taverny, Saint-Ouen l'Aumône, Herblay et Méry-sur-Oise). Ces 7 communes, après s'être regroupées en Syndicat intercommunal et après avoir élaboré la charte, se sont constituées au sein de l'Entente Cœur de Val d'Oise de manière à poursuivre la concertation sur l'aménagement de la Plaine.

A l'issue de cette étude, trois scénarios ont été proposés. Ces trois scénarios proposent dans leurs préconisations **un reboisement en en cœur de Plaine, un maintien de l'activité agricole sur les zones non polluées et une urbanisation des franges sur les zones ouvertes** référencées dans les documents d'urbanisme.

L'idée de créer une forêt, au fur et à mesure de l'étude menée entre 2009 et 2010, l'ensemble des partenaires avec la Chambre d'agriculture a fait le constat que la pérennité de l'agriculture était fortement remise en question et fragilisée. Compte tenu de la volonté des élus de maintenir cet espace à vocation naturelle, un consensus s'est dessiné au fur et à mesure pour le reboisement du cœur de la Plaine. En 2010, un comité de pilotage élargi a été mis en place par le Préfet du Val d'Oise, et a été ponctué par un comité scientifique en octobre 2010 faisant un point sur l'ensemble des études sanitaires et environnementales conduites les dix dernières années et qui a conduit l'ensemble des partenaires à prendre acte de la fin de l'agriculture de façon progressive sur les zones irriguées de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt et qui a également acté de la nouvelle orientation du boisement sur la Plaine.

Sur la base des scénarios proposés à l'issue de l'étude, les partenaires sont entrés dans une phase pré-opérationnelle et engagent **5 études pré-opérationnelles** permettant d'évaluer les conditions techniques et financières du boisement de la Plaine. Ces études s'étendent sur le territoire de la Plaine et ses franges, avec l'idée de **définir un projet de territoire d'ensemble, et faire émerger une nouvelle identité de la Plaine. L'appropriation de l'espace par ses habitants apparait comme un enjeu majeur.**

D. QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE SUR LA PLAINE ?

Julia Tual, Société d'Aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Ile-de-France

« Pourquoi les conditions de maintien de l'agriculture sur la Plaine ne sont pas réunies et quelles sont les difficultés rencontrées par l'agriculture sur cette Plaine ? »

L'agriculture est arrivée sur ce territoire avec les épandages et devenait rentable par des sols irrigués et amendés. Depuis l'interdiction en 2000 de cultiver des végétaux à destination de l'homme, les agriculteurs se sont principalement tournés vers la culture de maïs irrigué, production qui pouvait leur assurer une certaine rentabilité et qui est utilisée pour l'alimentation du bétail (sans risque puisqu'il n'y a pas d'absorption des métaux par les grains de maïs). Le maïs étant affecté par la chrysomèle, il a fallu pour l'éradiquer stopper le renouvellement des cultures de maïs tous les ans et introduire d'autres types de culture par exemple le blé ou le colza à destination industrielle.

Malgré tout, les exploitations agricoles sur la Plaine existent toujours. Elles sont de plusieurs types et varient en taille et en type de cultures. Sur les franges de la Plaine, on retrouve principalement des exploitations en maraichage. Cependant, 80% de l'espace agricole de la Plaine est occupé par les grandes cultures (blé, maïs).

L'étude *Epandagri* a montré que **le maintien de culture sur ces terres permettait de stabiliser la pollution et d'éviter leur migration dans la nappe.** Le maintien de l'activité agricole à court terme serait donc important. A plus long terme, le conflit d'usage avec les zones urbanisées : si l'on souhaite maintenir l'agriculture sur la Plaine, il est important de prendre en compte les conflits d'usage présents et projetés (besoin de voie d'accès larges pour le passage des engins agricoles, présence de quads qui peut abimer les cultures et amoindri la rentabilité de l'exploitation).

La possibilité de maintien de l'agriculture sur la Plaine est à chercher dans des solutions plus en lien avec les territoires urbains et la population. Des pôles de cultures spécialisées (maraichage, l'horticulture, l'arboriculture) pourraient être créés et nécessiteraient moins de surface que les grandes cultures. Ils permettraient de mutualiser des éléments de stockage, des points de vente et des bâtiments d'habitation pour les agriculteurs et de créer également du lien entre eux et avec les urbains.

E. RETOUR SUR IMPRESSIONS

Suite à la visite de la Plaine, les participants ont été invités à écrire sur un papier leurs premières impressions. Les thèmes revenant à fois dans les impressions positives et les impressions négatives témoignent de la complexité de ce territoire.

Les points forts de la Plaine évoqués :

- Un territoire à forts potentiels
- Le paysage de la Plaine
- La trame verte et la place donné au projet de forêt du Grand Paris
- Un territoire qui a une histoire, un patrimoine, qui peut être un point d'appui pour les projets futurs



Les points faibles repérés :

- Quelle gouvernance ? Absence de visibilité et questionnement sur le projet de forêt
- Un paysage morcelé et traversé par des infrastructures : on en perd la visibilité
- La pollution et les sols pollués
- Faible qualité d'urbanisation sur les franges de la Plaine
- Groupement informels (caravanes, etc.)
- Quelle participation des habitants dans les projets locaux, et le projet de forêt ?

2.

2. Mots d'introduction par les acteurs du territoire

❖ *Daniel Desse, Vice-Président en charge de l'environnement au Conseil Général du Val d'Oise*

« C'est un objectif très ambitieux que celui de se projeter dans l'avenir et de s'imaginer ce que seront nos territoires, nos modes de vie, dans les temps à venir. Et pourtant, ne dit-on pas que « gouverner c'est prévoir ? ». Avec le thème du 31^{ème} Atelier de Cergy, il s'agit de donner à penser et imaginer la création d'une forêt de 1000 hectares sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, au cœur du département du Val d'Oise.

Une nouvelle forêt périurbaine, élément sociologiquement très important et qui se développera, si tel est le projet définitif, entre les forêts historiques de Montmorency et de Saint Germain, permettant ainsi de préserver les continuités écologiques. **C'est un défi qui nous est posé pour le nouveau visage de cette Plaine. Quel sera-t-il ?**

La Plaine a une longue histoire derrière elle, prospère du temps de l'épandage des eaux usées et du maraîchage. Protéger ce territoire et lui trouver une nouvelle vocation et de nouveaux usages, tels sont les objectifs des acteurs locaux de la Plaine aujourd'hui. Nous avons la volonté de changer l'image de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt en faire en sorte que les habitants renouent avec leur territoire.

Aujourd'hui, les acteurs de la Plaine sont engagés dans une phase constructive pré-opérationnelle. Une nouvelle histoire est à trouver pour la Plaine du fait de sa dimension, 1000 hectares, de son envergure métropolitaine, de sa vocation pour de nouveaux usages, pour la fonctionnalité écologique et économique de la Plaine. C'est un projet ambitieux qui doit relever plusieurs ».

❖ *François Delarue, Président-Directeur général de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) et Vice-Président des Ateliers de Cergy*

« Les Ateliers ont une histoire de plus de 30 ans, ils sont nés à l'initiative de l'Etablissement public de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise. L'idée des étaliers est de réunir des étudiants de tous les champs scientifiques et du monde entier pendant un mois. Ce séminaire productif est un « avant-atelier » et regroupe des professionnels qui réfléchissent ensemble avec les acteurs des territoires de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

Le travail des ateliers est libre et ouvert : les participants du séminaire et ceux de l'Atelier de septembre sont libres de leurs propositions pour le territoire de la Plaine. Les participants en tirent un apport personnel en termes de formation et apporte aux décideurs locaux des propositions. Les décideurs sont libres ensuite de s'approprier ou non ces réflexions ».

❖ *Jean-Christophe Poulet, Maire de Bessancourt, Vice-Président de l'Agglomération du Parisis en charge de l'environnement*

« La genèse du projet de forêt remonte à la création du syndicat créée à la demande du préfet, qui regroupait les Maires des communes concernées par la Plaine pour élaborer une charte d'urbanisme et d'environnement. Il s'agissait de trouver une alternative aux cultures maraîchères interdites depuis les années 2000. Ce syndicat a laborieusement travaillé, une partie des élus étant réticents à travailler sur injonction du Préfet et surtout une partie d'entre eux n'étaient pas totalement convaincus que la Plaine était polluée ou ne voulaient pas la reconnaître par nostalgie du maraîchage.

Plusieurs facteurs clés ont permis depuis 2008 de faire avancer la dynamique de projets sur la Plaine. Le Conseil Général s'est fortement impliqué sur le projet de la Plaine : « le projet de la Plaine est un projet à dimension départementale. L'arrivée d'un Préfet volontariste a impulsé cette dynamique. Les élus de la Plaine ont donc décidé de créer l'Entente des Maires, qui est un autre mode de gouvernance pour tourner entièrement le partenariat avec le Conseil Général, la Région et le Préfet. Un comité de pilotage est donc monté avec tous ces acteurs et le projet qui en est ressorti est celui de la forêt. **Le projet de forêt, un slogan ? Oui, c'est une ligne directrice : une forêt sur une partie importante de la plaine, c'est un élément structurant.** Pour porter ce projet, on ne peut pas mettre dans la nuance. Il faut trouver un élément structurant sur la majorité des hectares de la Plaine et ensuite être dans la nuance pour le reste du territoire. Pour que le projet ne soit pas déconnecté des préoccupations des élus, notamment en termes de logements, d'économie, de transport. Le projet de forêt a été labellisé Grand Paris, pour lui donner une identité.

Le projet de forêt n'est pas un projet simple. Cinq études pré opérationnelles sont en cours (étude sanitaire, étude des modalités technique de la réalisation du boisement, étude d'aménagement, étude d'accompagnement de l'arrêt de l'activité agricole, étude sur la gouvernance). Les défis qui se posent aux élus sont nombreux :

- Réinvestir la Plaine
- Sécuriser les usages actuels
- Le projet de forêt doit être fédérateur pour les élus
- Trouver un autre type de gouvernance
- Créer un imaginaire autour du projet de forêt
- Valoriser le territoire
- Réinventer les usages »

❖ *Anne Locatelli, Direction Grand Paris Ouest au Conseil Général du Val d'Oise*

« Les Ateliers peuvent s'interroger sur les dynamiques territoriales, apporter des idées et faire des connexions.

A plus grande échelle territoriale, celle de **la ceinture verte du Grand Paris, la Plaine joue le rôle de coupure dans l'urbanisation.**

Dans les dynamiques régionales, le projet de forêt a un sens et une légitimité : on relie les forêts de Chantilly, Carmel, l'Isle Adam, Montmorency, Saint Germain, Marly. Trois cent hectares sont déjà plantés sur les 1000 ha prévus. C'est une coupure à l'urbanisation entre les pôles urbains, portée par le SDRIF de 1994 qui montrait l'intérêt de cet espace vert, espace de respiration du territoire. Pour le Val d'Oise, la forêt fait partie du patrimoine du département, de son « ADN » puisque près de 20% du territoire est boisé. Au-delà du slogan, **la forêt est une réalité en termes d'environnement et dans les dynamiques du territoire.**

La forêt est source de richesse économique avec l'exploitation forestière, élément structurant du paysage, et qui joue un rôle sociétal. Ce qu'on attend de cette forêt, et de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt dans son ensemble, c'est qu'elle porte de nouvelles valeurs, qu'elle qualifie le territoire, qu'elle en change l'image. On a envie que ça devienne un lieu de destination au sens où l'on vient y faire quelque chose, s'y promener, etc., et c'est un axe de réflexion sur lequel il faut se pencher !

A l'échelle de la Confluence, la dynamique engagée sur le territoire de la Plaine. La Confluence est ce pôle urbain qui ambitionne de devenir une vraie polarité urbaine entre la région Ile-de-France et la Normandie, avec 450 000 habitants. Ce territoire de la Confluence va s'appuyer sur des infrastructures de niveau national (TGV, Canal Seine Nord, le futur port Seine Métropole). Cette dynamique repose aussi sur les atouts propres du territoire en termes de développement économique, d'enseignement supérieur. Ces projets entrent en résonance avec le projet de territoire de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, la Plaine et la Confluence étant des territoires contigus. Le territoire de la Confluence construit également son projet à long terme (15 ans) et il y a une volonté forte de s'appuyer sur le patrimoine vert et bleu (confluence de la Seine et l'Oise, parc du Vexin et de la Normandie).

Carte des projets :

- Le projet de Cœur de Plaine, projet de forêt
- Des projets d'urbanisation potentielle autour des infrastructures : quelle taille, quelle forme, quelle continuité avec les espaces urbains existants.
- Quelle agriculture ?
- Des espaces de transition et de connexion entre l'urbain et la forêt par des parcs boisés, espace de transition aussi avec le reste du territoire métropolitain ».

❖ *Chantal Dolléans, CAUE Val d'Oise*

La Plaine de Pierrelaye-Bessancourt : un site et un projet qui s'inscrivent dans l'identité et la dynamique du territoire valdoisien



L'échelle départementale constitue, entre l'échelle métropolitaine de la décision et de la vision stratégique, et l'échelle locale de l'appartenance et de l'appropriation au quotidien, une échelle intermédiaire qui permet de dégager, pour le site de la Plaine de Pierrelaye, par delà la définition qui nous a été proposée d'un « territoire de l'entre deux », des axes identitaires forts en résonance avec l'identité particulière du territoire valdoisien, et dont la prise en compte est susceptible de favoriser l'enracinement territorial du projet de forêt métropolitaine.



Un site et un territoire avec des identités évolutives et fortes, marquées par les politiques métropolitaines.

Le département du Val d'Oise n'existe que depuis la fin des années 1960, moins de cinquante ans. Auparavant, il faisait partie du département de Seine-et-Oise créé à la Révolution Française sur une partie de la province d'Ile-de-France, composée d'une multitude de petits pays. Mais à la différence du département des Yvelines dont la ville historique de Versailles est devenue naturellement la préfecture, ce n'est pas la ville historique de Pontoise qui est devenue la préfecture du département du Val d'Oise : la création de ce nouveau département s'est accompagnée de la création, dans le cadre du projet métropolitain de schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne de 1965, d'une préfecture créée ex nihilo, la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Le Val d'Oise a donc une identité récente, volontariste et en mouvement, avec laquelle on peut mettre en résonance l'histoire de la plaine de Pierrelaye.

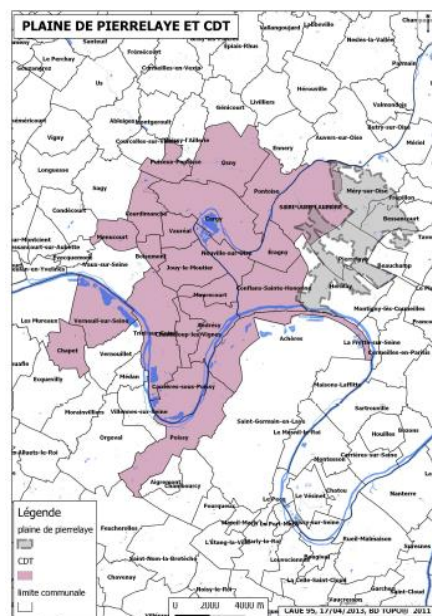
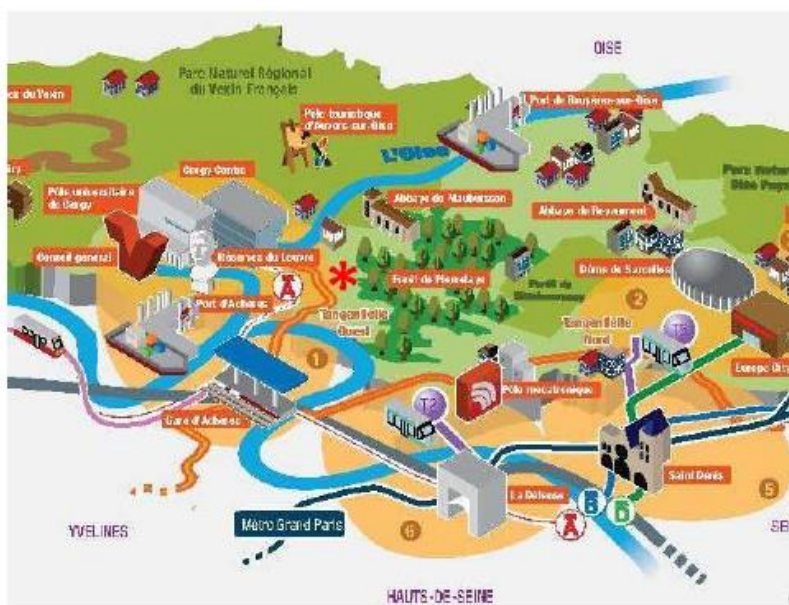
Jusqu'au milieu du 19ème siècle, la plaine de Pierrelaye est un territoire rural plutôt pauvre, du fait de ses sols peu fertiles et de la faiblesse de la ressource en eau, qui accueillait cultures de seigle, d'orge et de chanvre, garennes et petits boisements. La « main mise » métropolitaine au milieu du 19ème siècle sur ce territoire rural sans histoire pour l'utiliser comme champs d'épandage a changé radicalement son destin, en transformant ses sols pauvres en terres agricoles maraichères riches et fertiles. S'il n'y avait pas eu ce « forçage agricole », la Plaine de Pierrelaye, du fait de la faible valeur agricole originelle de ses sols aurait certainement connu l'évolution organique des territoires ruraux sans histoire de la région parisienne, grignotés progressivement par le développement tranquille et désordonné de la banlieue... Et

aujourd'hui, la disponibilité foncière très importante de ce territoire, liée tout d'abord au maintien tardif artificiel d'une activité agricole à grande échelle dans un contexte largement urbanisé, puis à son arrêt forcé, rend possible la mise en œuvre d'un nouveau grand projet d'échelle métropolitaine.

Un site situé au cœur économique et résidentiel du territoire valdoisien

Si, dans une vision métropolitaine, le site de Pierrelaye peut être envisagé et perçu comme un site périphérique, son appréhension dans son contexte valdoisien montre qu'il est situé au cœur du département du Val d'Oise, entre l'agglomération centrale de Cergy-Pontoise, centre névralgique du département, et les secteurs très urbanisés du sud-est du département qui s'étendent entre Seine et Oise.

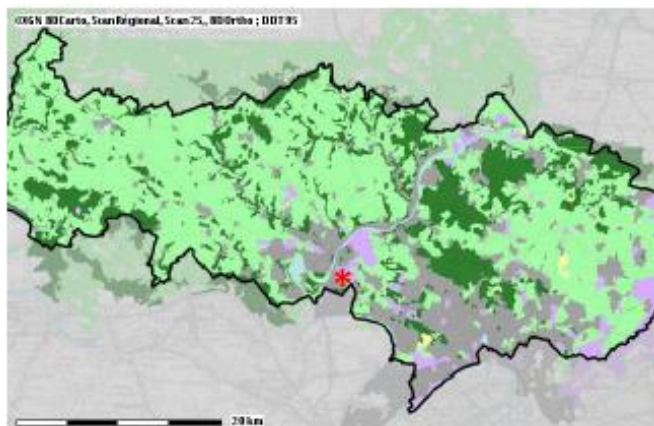
Du fait de cette position centrale, la plaine de Pierrelaye est en partie incluse dans le territoire de projet du Contrat de développement territorial de la Confluence Seine-Oise et le projet de forêt métropolitaine doit être envisagé dans ses relations et ses complémentarités avec ce CDT qui implique l'agglomération de Cergy-Pontoise dans le projet de Port Seine-Métropole.



Une mixité associant ruralité et urbanité, caractéristique du territoire valdoisien

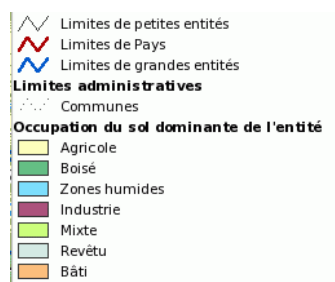
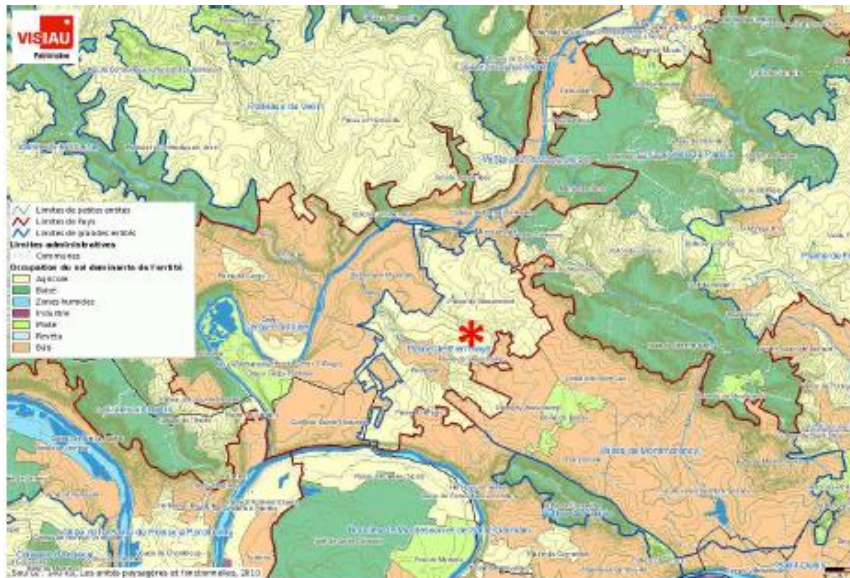
Le Val d'Oise, situé à l'interface entre l'agglomération parisienne et la Normandie et la Picardie, se caractérise par une présence très importante d'espaces agricoles qui occupent 50% de son territoire. Ces espaces agricoles sont majoritairement situés au nord du territoire valdoisien à caractère très rural. Mais l'agriculture n'a pas complètement disparu dans les secteurs urbanisés du sud-est du département.

- Occupation du sol
- Bât
- Broussailles
- Carrière, décharge
- Eau libre
- Forêt
- Marais, tourbière
- Prairie
- Sable, gravier
- Vigne, verger
- Zone d'activités



L'identité de la plaine de Pierrelaye, qui associe ruralité et urbanité n'est pas, à l'échelle du territoire Valdoisien, une exception isolée mais constitue une des caractéristiques du département qui doit être préservée, alors même que l'agriculture et le maraîchage urbains font l'objet ces dernières années d'un regain d'intérêt.

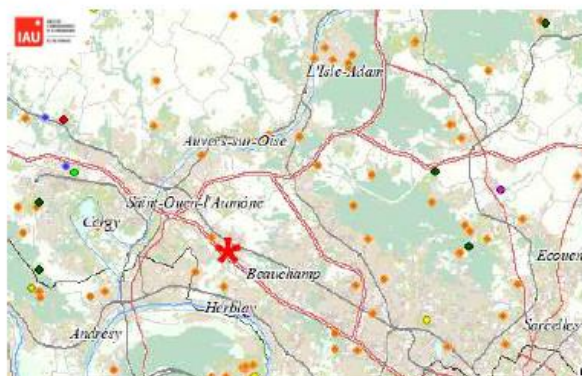
Un projet qui s'inscrit dans un important réseau d'espaces dédiés aux loisirs et au tourisme vert



Par-delà sa vocation d'espace naturel métropolitain, le projet de la forêt de Pierrelaye s'inscrit, à l'échelle du territoire valdoisien, à l'intérieur d'un très important réseau d'espaces dédiés aux loisirs et au tourisme vert, avec les parcs naturels régionaux du Vexin français et de l'Oise-Pays de France, les vallées de l'Oise et de la Seine, de grands massifs forestiers historiques tels que les forêts de Montmorency (2 200ha), de l'Isle Adam (1548ha) et de Carnelle (975ha) et la base de plein air et de loisirs d'intérêt régional de Cergy (250ha) aménagée à la fin des années 1970.



- Tourisme vert et de loisirs**
- ◆ Multisport
 - Cyclotourisme - VTT
 - Centres équestres
 - Golfs
 - Escalade et accro-branches
 - Roller - Skate
 - Kartings - Quads
 - Sports aériens
 - BPAL
 - Autres

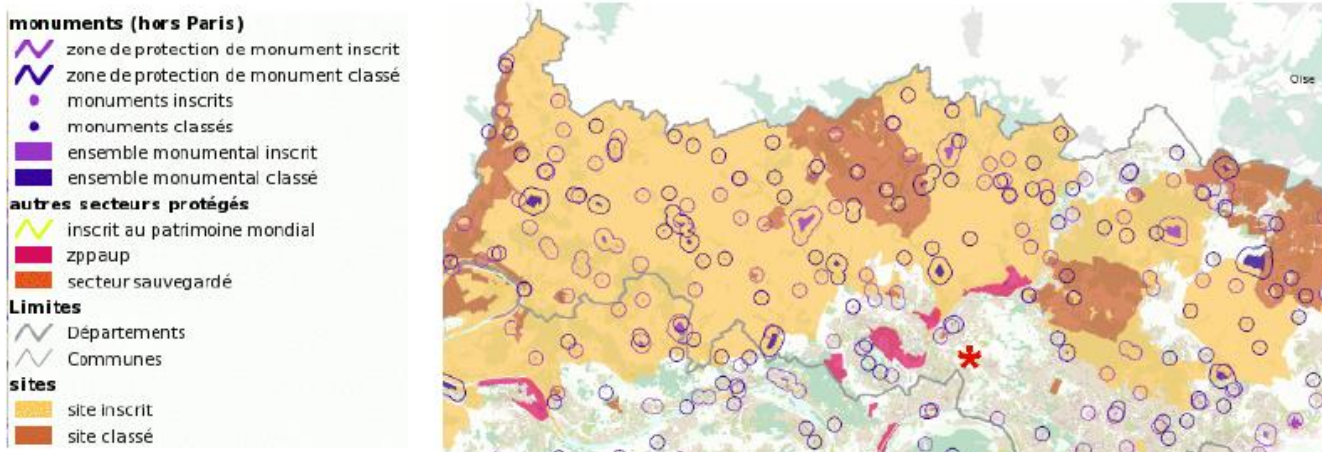


- Itinéraires de randonnée pédestre**
- Grande Randonnée GR®
 - Grande Randonnée de Pays GRP®
 - Promenade et Randonnée PR®
 - Itinéraire de liaison - GR®
 - Itinéraire de liaison - GPR®
 - Itinéraire de liaison - PR®

Un projet qui s'inscrit dans un territoire très patrimonial et dans un site aux paysages façonnés par son histoire singulière

Le projet de la forêt de Pierrelaye s'inscrit à la fois :

- dans un territoire, le Val d'Oise, dont le patrimoine naturel et paysager est exceptionnel du fait de la diversité du relief, des cours d'eau, des massifs forestiers et des plateaux agricoles ce qui se traduit par des protections au titre des sites très étendues, qui couvrent les 2/3 du département,
- dans un site, la plaine de Pierrelaye-Bessancourt, aux paysages façonnés par une histoire singulière mi agricole / mi-industrielle et dont les traces de mémoire devront être ménagées.



3.

3. La transformation d'un territoire sous contraintes

Table ronde

animée par **Olivier Lerude**, Direction Générale des Patrimoines au Ministère de la Culture et de la Communication ; en présence de :

- **Denis Loudenot**, Directeur de l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise
- **Guillaume Lemoine**, Chargé de mission Ingénierie écologique à l'Etablissement Public Foncier de la région Nord-Pas-de-Calais
- **Christian Thibault**, Directeur du Département environnement urbain et rural à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France
- **Sophie Gauthier**, anciennement Chargée de mission chez ADOMA, logement d'insertion.
- **Luc Daudet**, Directeur du bureau d'études Dessenin Urbain



Mot d'introduction par **Patrice Berthé**, Pilote de l'Atelier :

L'intitulé de cette première table ronde et la diversité des intervenants sont révélateurs de la multiplicité des problématiques sur ce territoire de la Plaine. Ce territoire est sous contraintes pour plusieurs raisons :

- **En termes foncier** : 10 000 parcelles, 4000 propriétaires
- Sous contraintes parce qu'il y a des sols pollués
- Sous contraintes dans le domaine de l'insertion des populations Tsiganes, Roms et sans Gens du voyage
- Sous contraintes dans le domaine du paysage à contrôler : décharges sauvages, les casses automobiles, les motos tous terrains

Cette liste n'est pas limitative, nous aurions pu aussi citer aussi :

- **La question des infrastructures** : autoroutières (2 autoroutes et 1 projet d'autoroute) ; le réseau ferré ; les lignes à hautes tension
- **Le projet de production de 8 000 logements** qui peut apparaître en contradictions avec la volonté de préserver la production d'une forêt du Grand Paris, intégrée dans la trame verte régionale
- **Un territoire servant** : souvent perçu de façon négative, c'est aussi un territoire qui accueille des fonctions supports indispensables aux fonctions du territoire, de l'échelle métropolitaine à l'échelle locale. Ces

fonctions supports, quelles sont-elles ? que deviennent-elles ? comment sont-elles localisées et choisies, avec quelles stratégies de développement territoriales (fonctions supports logistiques, qui peuvent être désordonnées, ou fonctions porteuses de valeurs et créatrices d'emploi).

- **Le quart espace**, en référence au quart monde : un espace ouvert, dé ou vacants qui accueillent des activités liées à la. C'est un espace face auquel on peut avoir différentes attitudes : celle de l'ignorance ; celle qui consiste à évacuer et projeter à les problèmes à l'extérieur du territoire ; la logique de régulation soit à l'échelle du territoire ou à une échelle plus grande.

Olivier Lerude : *Il ne s'agit pas bien sûr de faire l'état des lieux des contraintes. Ce qui apparaît intéressant à regarder c'est le fait que ce soit un territoire libre : en urbanisme et architecture, il n'existe pas de « territoire libre », les espaces servent à quelque chose. La particularité de ce territoire est qu'aujourd'hui il est libre : il était agricole jusqu'à peu de temps n'a pas encore de vocation fixe à venir.*

Plutôt que de faire un catalogue de contraintes, il vaut mieux regarder comment ces contraintes, dans l'élaboration du cycle qui vient (« replay » : recommencer, rejouer, refaire, comme le stipule le titre de l'Atelier), dans ce jeu qui se met en place, ces contraintes sont incontournables mais sont surtout des paramètres à prendre en compte. La première contrainte qui vient à l'esprit est sans doute celle du délaissement (un territoire de confins, isolé, délaissés, éloigné, à l'écart etc.), cette contrainte est aussi un atout.

Luc Daudet : J'ai du mal à faire coller les termes « délaissé » ou « sans projets » au territoire de la Plaine, parce que ce n'est pas l'impression que j'en ai. J'ai plutôt l'impression que c'est **un territoire qui a fait l'objet de toutes les attentions** mais qui est loin d'être délaissé, la multiplicité des études depuis une quinzaine d'années (depuis la découverte de la pollution) et même avant, l'atteste. **Ce territoire, plutôt que délaissé, est méconnu et manque de considérations.**

Sur l'absence de projets, je pense au contraire que c'est un **territoire support** aujourd'hui. C'est un territoire soumis à un certain nombre de contraintes, comme tous les territoires. Il ne faut pas faire table rase ni considérer que c'est un territoire nu ou libre sur lequel il ne se passe rien, aujourd'hui **il y a une gestion** : des cheminements, des servitudes, etc. Il faut utiliser les contraintes comme des atouts.

La forêt peut être un projet structurant qui peut permettre d'amener une image et donner une vocation à ce territoire. Il faut aussi considérer les choses qui fonctionnent déjà sur la Plaine : au niveau des franges par exemple, les connexions à travers les coulées vertes sont plus ou moins matérialisées et convergent vers la Plaine : depuis le ru de Liesse au sud-ouest de la Plaine, par la commune de St Ouen l'Aumône et qui remonte jusqu'au nouveau quartier de Liesse et qui peut permettre de continuer les cheminements (randonnée, loisirs) jusqu'au cœur de Pierrelaye. D'autres emprises sont prévues à l'aménagement et qui permettront de créer des interconnexions entre cet espace central et autour d'autres espaces naturels majeurs (le Parc Naturel Régional du Vexin, les vallées boisées de l'Oise et de la Seine, etc.).

➤ **Olivier Lerude** : *Comment traite-on cette réserve de foncier dans une stratégie de territoire ?*

Denis Loudenot : C'est une question un peu difficile parce qu'elle s'adresserait en toute logique à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) puisque nous sommes en présence d'espaces agricoles pour l'essentiel sur lesquels l'EPF Val d'Oise n'a pas vocation à intervenir. La structure actuelle de la Plaine en fait un objet difficile à traiter, non pas en raison des caractéristiques de délaissement, de risques, etc., mais plutôt parce qu'il est difficile de trouver des points d'appui pour faire évoluer ce territoire

La Plaine donne à voir des éléments repoussants (décharges, installations illégales) mais donne aussi à voir des espaces physiquement ouverts. On peut se dire que si c'est espaces ne présentent pas de menaces ou de risques, ils ne posent pas de problèmes, y a-t-il un avenir bien tracé ?

On n'est pas en présence d'espaces devant lesquels on se dit qu'il faut impérativement une réaction, qu'il y a des menaces, etc. A l'inverse, ce ne sont pas non plus des espaces qui auraient une attractivité représentée par leur localisation ou leur potentiel évident.

Si les projets naissent, est ce que la structure foncière actuelle les rend facilement matérialisables ? Des questions se posent sur l'opportunité et la dimension de la forêt ; des questions se posent aussi sur le maintien de l'agriculture dans les parties où elle est présente aujourd'hui. Ce qui est marquant et qui fait que la structure foncière de la Plaine est difficile à travailler :

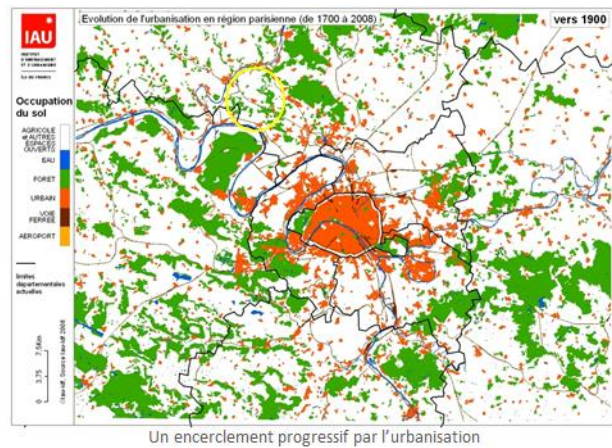
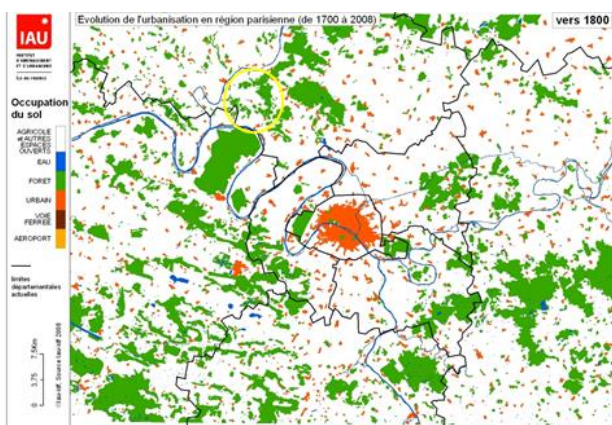
- Un certain nombre de grands propriétaires foncier sur la Plaine ont un raisonnement avant tout institutionnel (Ville de Paris, etc.) et sont en attente, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas moteur dans les projets mais les accompagneront.
- Un parcellaire agricole fragmenté et détenus par des exploitants qui doivent se sentir menacés dans leur avenir.

Guillaume Lemoine : Quand vous avez une opportunité foncière comme celle-ci, avec la Ville de Paris qui a déjà 350 ha, qu'on veut avoir un projet et qu'on sait que le foncier est le nerf de la guerre, c'est une grosse difficulté pour pouvoir le faire dans la Région Nord Pas de Calais fortement convoitée. Ces 350 hectares en propriété publique c'est déjà un grand pas pour le projet.

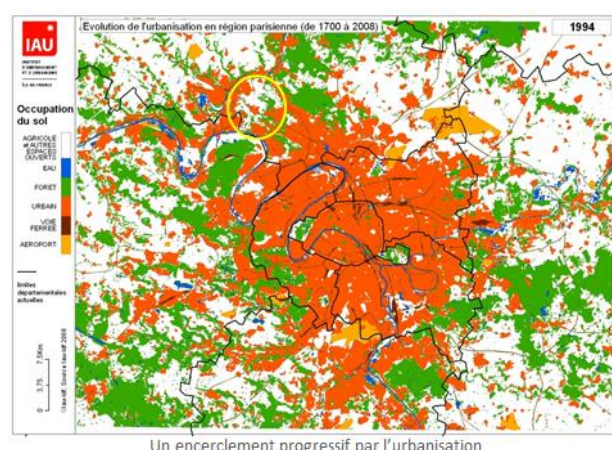
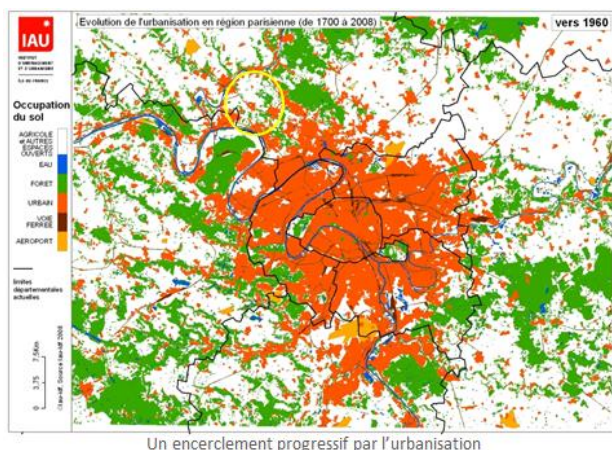
Olivier Lerude : *Si on continue de de-zoomer, est-ce qu'à l'échelle régionale, le territoire de la Plaine est-il délaissé ou au contraire intégré dans une logique plus vaste ? Est-ce que la contrainte « délaissement » là aussi est discutable et discutée ?*

Christian Thibault : Le délaissement peut être vu à différentes échelles et de différentes façons. On peut penser que le territoire a été délaissé après avoir eu des fonctions métropolitaines, qui étaient des fonctions servantes certes mais avec, paradoxalement une bonne intention, celle de fertiliser la Plaine avec les conséquences que l'on sait.

L'animation qui suit montre de manière flagrante à quel point ce territoire est spécifique. Avec l'évolution de l'occupation du sol depuis 1800 au niveau de l'agglomération parisienne (la Plaine apparaît entourée en jaune sur les cartes), on se rend compte alors que ce territoire a peu bougé jusqu'à 1960, sauf les forêts ont disparu entre temps. La Plaine a eu depuis longtemps et conservé une vocation agricole.



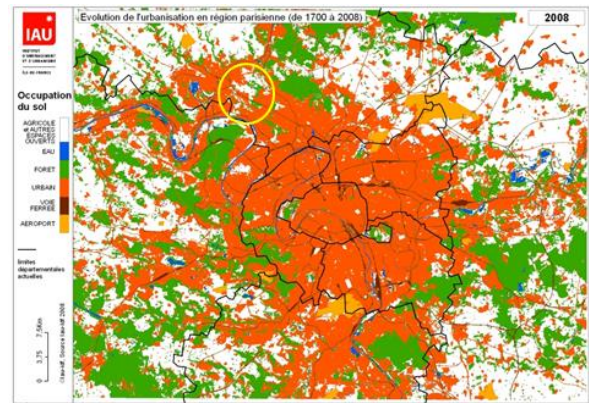
A partir de 1960, la Plaine évolue mais pas au même rythme que le cœur de l'agglomération.



On a ensuite un encerclement progressif qui aboutit à la situation d'aujourd'hui qui est très particulière.

En effet, on se rend compte que la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt est **le seul espace ouvert de cette importance qui soit encrclé par l'urbanisation**. On peut penser que la contrainte de l'épandage a freiné l'urbanisation. On peut dire que le site a été délaissé après la période de l'épandage. Mais le délaissement s'est fait à différentes échelles :

- Celle du **grand site** qui fait qu'il apparait comme étant vide, mais il n'est pas vide de projets. Un des grands problèmes de cet espace est qu'il y a eu **beaucoup de projets mais très peu de mise en œuvre**.
- Le délaissement renvoi aussi à la **petite échelle**, au sens du terrain : ce territoire pollué et traversé par des infrastructures aboutit à une évolution en mosaïque, extrêmement différenciée du territoire. Ces infrastructures imposent leur logique au territoire et font perdre de la fonctionnalité aux espaces qu'elles traversent. **Il y a donc une forme de délaissement donc par rapport à une fonction supérieure qui vient traverser le territoire.**



Pour pouvoir rompre avec cette situation de délaissement, il faut travailler aussi la petite échelle et le fonctionnement du territoire. **Pourquoi les précédents projets étudiés pour la Plaine n'ont pas été mis en œuvre ?** Dès qu'on se confronte au parcellaire, on rencontre des difficultés. Un préalable est donc de travailler toutes ces questions de coupure du territoire (difficile et coûteux), de décharges sauvages, de populations précaires installées sur le territoire. Il ne faut pas non plus s'illusionner, ce ne sont pas les projets nouveaux qui vont résoudre tout ce qui ne fonctionne pas au niveau de ce territoire mais il y a aussi un travail à faire sur l'urbain existant, et sur le boisement existant qui est en mauvais état.

Olivier Lerude : Que peut-on faire des territoires abimés ? Avec quelles stratégies ?

Guillaume Lemoine : On parle de territoires abimés, et je pense que la Région Nord Pas de Calais est un exemple, après les deux siècles d'industrie minière puis sidérurgique qu'elle a connu. La Région détenait en 1990, 10 000 ha de friches industrielles. L'Etat décide alors de créer un Etablissement Public Foncier pour requalifier, « verdir » cette image qui lui collait à la peau, celle des gens du « Pays noir ». L'EPF est intervenu sur plus de 4000 ha de recyclage foncier et a boisé environ 600 ha.

Pour être un peu provocateur : je n'ai pas entendu jusque-là ni le mot « biodiversité », ni le mot « nature »... On parle de forêt, d'arbres, tout le monde parle de développement durable ; dans les documents de planification, on parle de SCAP (stratégie de création d'aire protégée), de SRCE (schéma régional de cohérence écologique), on parle de trame verte et bleue. **Pourquoi cela ne s'applique-t-il pas sur ce territoire ?**

Je vous présenterai deux études de cas typiques de la Région Nord Pas-de-Calais : je vais probablement, ou vous faire rêver, ou vous horrifier.

A droite, une photo de champs de violettes, prise à Auby, capitale européenne du zinc, près de Douai. Une zone où les métaux lourds sont mille fois supérieurs aux normes du sol, pollués au zinc, plomb et cadmium. La flore régionale a disparu au bout d'un siècle et demi d'industrie métallurgique et s'est faite remplacée par cette fleur : la violette est métalophite. Ce que j'allais dire, c'est que c'est dommage, vos terrains ne sont pas suffisamment pollués ! **La commune d'Auby a ainsi choisi de refuser la dépollution pour préserver cet espace remarquable :** la pollution fait partie de l'histoire et que vouloir la gommer et il vaut mieux avoir des marqueurs colorés. Parfois, les sites à contraintes peuvent être des sites à forte biodiversité et méritent d'être appréhendés pour ce qu'ils sont en termes de nature.





D'autres exemples à présent de renaturation faits par l'EPF Nord Pas-de-Calais. On peut passer pour des fous, voilà la nature qu'on vous propose. Les terres du nord sont des très fertiles mais peu de choses intéressantes y poussent au niveau trophique.

Le but de ces opérations était de conserver ces champs de cailloux, on aurait pu boiser mais non parce que la faune rare qui a trouvé refuge dans les terris doit être aussi préservée.

Pour faire la transposition avec le plateau de Pierrelaye : vous avez un terrain à fortes contraintes agronomiques et pédologiques, peut-être qu'on peut sublimer ces contraintes pour faire autre chose et pourquoi pas de la biodiversité ! La forêt peut être une partie de la biodiversité mais ce n'est pas ce que j'ai entendu jusque-là.



Autre réalisation emblématique de l'EPF dans la région : le Nord Pas-de-Calais compte 3000 ha de friches minières, dont 2200 ha rachetés par l'EPF pour faire dans ce bassin la trame verte du bassin minier. **Ces milieux à contraintes peuvent être des opportunités, à nous de les saisir !**

Olivier Lerude : *M. Thibault, y a-t-il des exemples similaires en Ile de France ? Avec quelles contraintes en comparaison avec celles observées dans le Nord Pas-de-Calais ?*

Christian Thibault : Les références qui me viennent à l'esprit en Ile de France sont surtout urbaines où on a des micro-écosystèmes qui s'établissent sur des terrains relativement peuplés mais qui sont précaires. On trouve aussi des exemples dans d'anciennes carrières, et les idées développées dans le Nord Pas-de-Calais apparaissent intéressantes.

Pour donner quelques éléments sur le SRCE (Schéma urbain de cohérence écologique) : il nous parle avant tout des corridors fluviaux (de la Seine et de l'Oise) mais aussi d'une liaison terrestre entre les deux massifs forestiers de Saint Germain et de Montmorency, qui passe entre Pierrelaye et Taverny, traversant la Plaine de part en part mais avec deux autoroutes et deux faisceaux ferrés à franchir. Il y a donc de véritables difficultés.

Il y a des qualités visuelles réelles sur la Plaine pour certaines espèces mais au niveau terrestre cela ne fonctionne pas : il y a un gros travail à faire pour redonner son unité à la Plaine et cela peut coûter extrêmement cher.

Olivier Lerude : *Autres questions, autres contraintes, les questions d'hébergement des populations nomades. Mme Gauthier, vous aviez un exemple à nous présenter sur Saint-Denis Fort de l'est.*

Sophie Gauthier : A Saint Denis Fort de l'est, l'action a été de créer un village en 2009 pour des personnes sans-abris - un public spécifique puisqu'il s'agissait de Roms.

Il y a une première distinction à faire entre Roms et Gens du Voyage. Ces populations sont issues depuis le 11^{ème} siècle d'Europe de l'est. Certains se sont sédentarisés et d'autres sont devenus nomades. Les Gens du Voyage ont un statut qui se pérennise, ils sont installés en France souvent depuis plus de 10 ans, tandis que les Roms sont de très longue date des populations parias, y compris dans les zones géographiques où ils sont le plus implantés.

Les Roms sont des voyageurs sous contraintes mais ont vocation à habiter dans un lieu fixe. Sur Saint-Denis Fort de l'est, ce sont 25 familles qui ont été sélectionnées par l'Etat pour une opération pilote qui consiste à leur proposer un logement fixe pour une durée d'environ 3 ans avec un accompagnement par une maîtrise d'ouvrage sociale. A l'issue de ces 3 années, ils obtiennent des papiers et sont éligibles à un logement dans le parc social classique.

L'opération a été réalisée sur un terrain sous contraintes puisqu'on est dans une forme de délaissé : le terrain proposé par l'Etat n'était pas cadastré et situé entre le Fort de l'est à Saint-Denis et l'Autoroute A1 (à moins de 45 mètres). C'était un terrain qui n'était pas destiné à être construit. L'opération conduite était une opération de logement d'urgence et d'insertion, démontable et la rotation des familles était prévue. **Ces opérations nécessitent une prise en compte sociologique, puisque les Roms sont habitués à vivre en communauté.**



Opération ADOMA, hébergement d'urgence à Saint-Denis Fort de l'est.

Photo : Fabien de Chavanes - Architecte : MAAST

Olivier Lerude : *On sent bien que la question du levier foncier est très importante pour aborder la question de l'hébergement des populations sur la Plaine. Avez-vous des idées de stratégies foncières et d'outils qui permettent la sécurisation pérenne des terrains ?*

Denis Loudenot : Il y a des solutions possibles, l'EPF Val d'Oise a recours à la maîtrise de terrain visant la sédentarisation qui d'environ 80 familles. Mais les dépenses sont coûteuses pour les communes compte tenu des travaux à assumer en réseaux et constructions spécifiques (eau, électricité, gaz, etc.).

Luc Daudet : **Il y a des choses qui existent sur la Plaine de Pierrelaye mais qui sont aussi invisibles que la pollution.** Sur la maîtrise foncière, des outils ont été mis en place par l'Agence des espaces verts et la Région Ile-de-France puisqu'un PRIF (Périmètre régional d'intervention foncière) a été mis en place depuis 1999. Cet outil permet une préemption foncière et une maîtrise du foncier. Il a été complété en 2008 par la mise en place de périmètres d'espaces naturels sensibles, sur des espaces boisés notamment, en particulier en cœur de Plaine. A travers leur PLU (Plan local d'urbanisme), les communes ont aussi pris des positions sur certains terrains et ont donc un droit de préemption sur des zones urbanisées.

Sur l'aspect visible, une vaste opération de résorption des déchets sauvages a été menée en 2005 et a permis de ramasser environ 5000 tonnes de dépôts, sur plus de 200 points éparpillés sur la Plaine. Cette opération a été réalisée sur commande des communes concernées mais tant qu'il n'y a pas quelque chose de structurant autour on retombe dans des dérives liées à toutes les activités illicites et dégradantes rencontrées sur la Plaine.

Sur la commune d'Herblay, une opération de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale a été réalisée, là aussi avec des conséquences sur l'urbanisme puisque cela a nécessité des zonages spécifiques dans le PLU pour permettre soit un habitat adapté, soit l'installation d'un nombre de caravanes par parcelle.

Olivier Lerude : *Mr Lemoine, vous disiez que le terrain n'était pas assez pollué pour en faire quelque chose, mais est-ce qu'il y a des pistes ?*

Guillaume Lemoine : la pollution est un problème mais on peut aussi « vivre avec la pollution », si on maîtrise ses déplacements et les usages sur le territoire.

La carte géologique de la plaine nous montre que sous cette terre végétale très pauvre sur la Plaine, il y a de la craie et du sable. Par des mouvements, en jouant sur la remise en surface de la craie et du sable, on peut donner plus d'épaisseur au sol pour la future forêt et on peut aussi faire une mosaïque de milieux. Un partenariat avec les entreprises locales peut être envisagé car le sable est une ressource.

4.

Quel(s) projet(s) de territoire pour la Plaine ?

Table ronde

animée par **Raphaël Crestin**, Chef de projet à la Direction des grands projets du Canton de Genève, Suisse.

- **Thierry Laverne**, Paysagiste, fondateur de l'agence Laverne Paysage & Urbanisme, Lauréat 2008 du Grand Prix de l'Environnement
- **Marion Talagrand**, Urbaniste paysagiste, fondatrice de l'Atelier Urbanisme et paysages Marion Talagrand
- **Charles Daubas**, Associé à l'agence RIO
- **Matthieu Augery**, bureau d'études ONF



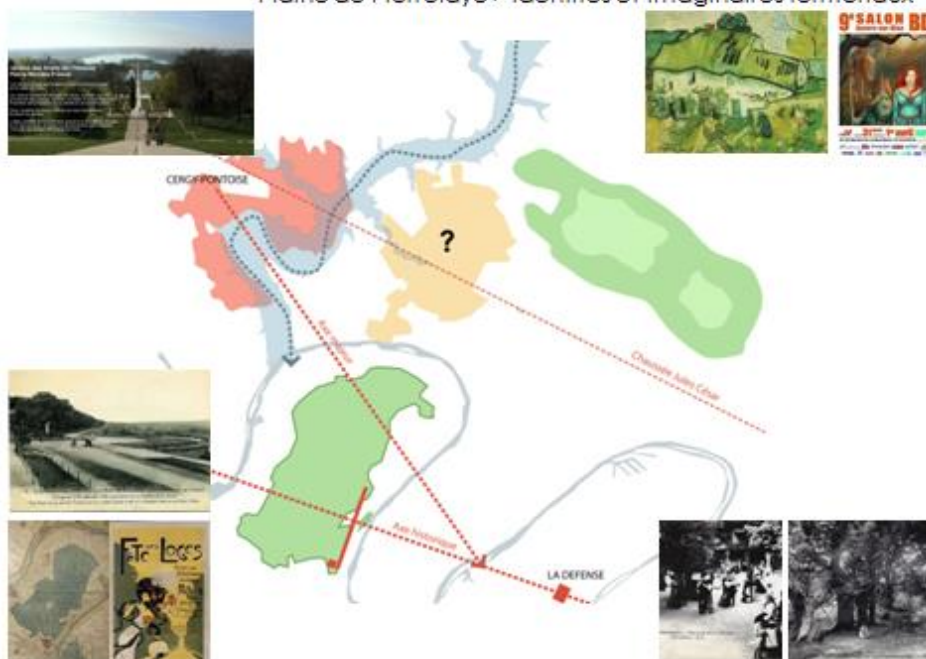
Raphaël Crestin : *Marion, peux-tu nous donner ta perception du projet de forêt ?*

Marion Talagrand : Dans les imaginaires, la forêt évoque des choses très différentes pour chacun d'entre nous. Le territoire même de Pierrelaye est un peu en manque d'image aujourd'hui, mais il est entouré d'espaces plutôt reconnus à la fois localement et à l'échelle du Grand Paris.

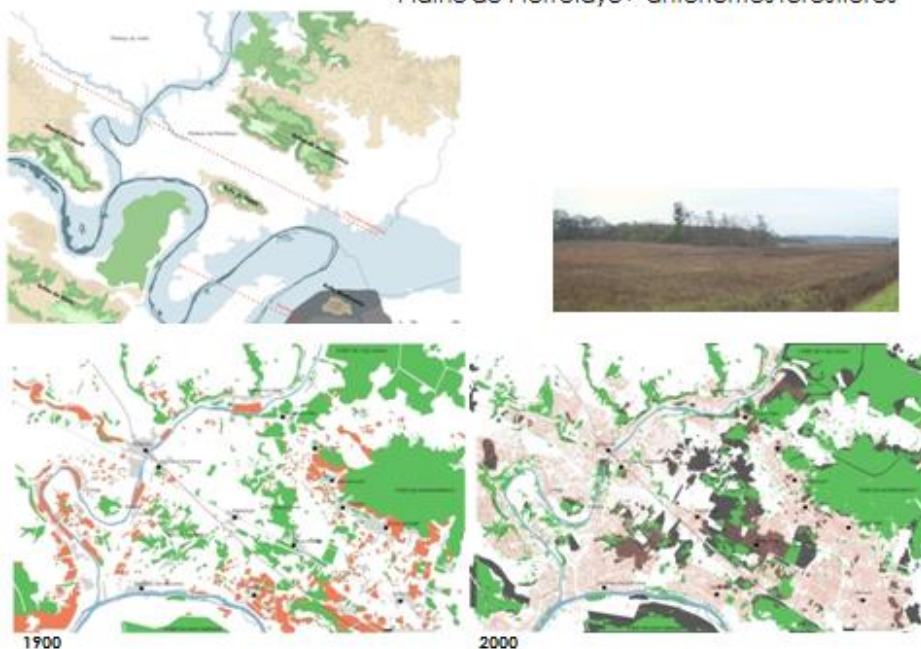
La forêt n'est pas tellement quelque chose qui se marie si bien avec la ville, elle en est souvent l'antithèse. Dans notre projet de forêt, on a certainement en mémoire tous ces imaginaires : à la fois la forêt classique comme lieu de réserve de la nature, d'un autre côté la forêt comme lieu des usages populaires, et aussi la forêt comme espace de refuge face à la ville. Peut-être que dans le projet de forêt à Pierrelaye c'est une synthèse de ces trois visions qui s'opèrera.

Sur la carte IGN, la plaine apparaît comme un grand trou. Mais dans la construction du territoire, on voit d'autres figure spatiales qui se dégagent et qui recomposent l'image de la plaine et la relient à ses pourtours. **Cette présence forestière sur la Plaine qui correspond à des lignes de forces, topographiques très nettes.** Les petits boisements s'organisent sur un ruban allant du nord au sud et qui se raccroche au fur et à mesure à des massifs forestiers à plus forte visibilité (forêt de l'Isle Adam et de la Vallée de l'Oise).

Plaine de Pierrelaye > identités et imaginaires territoriaux



Plaine de Pierrelaye > antériorités forestières



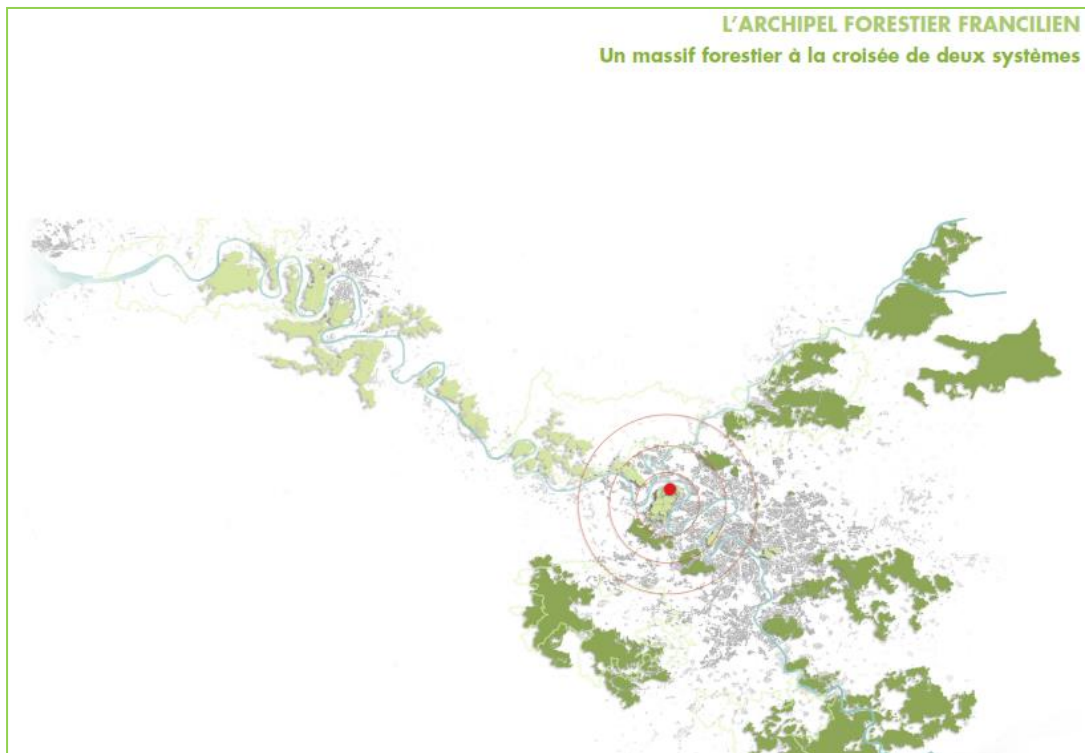
Raphaël Crestin : *la forêt apparaît donc comme un élément qui recrée des connexions ?*

Thierry Laverne : **Aujourd'hui, la forêt ne doit pas être l'antithèse mais la synthèse de la ville.** La question de la forêt nécessite alors de changer d'échelles de temps et d'espace. On peut se demander si les sols pollués ne seraient pas une opportunité pour la ville et pas seulement pour la forêt.

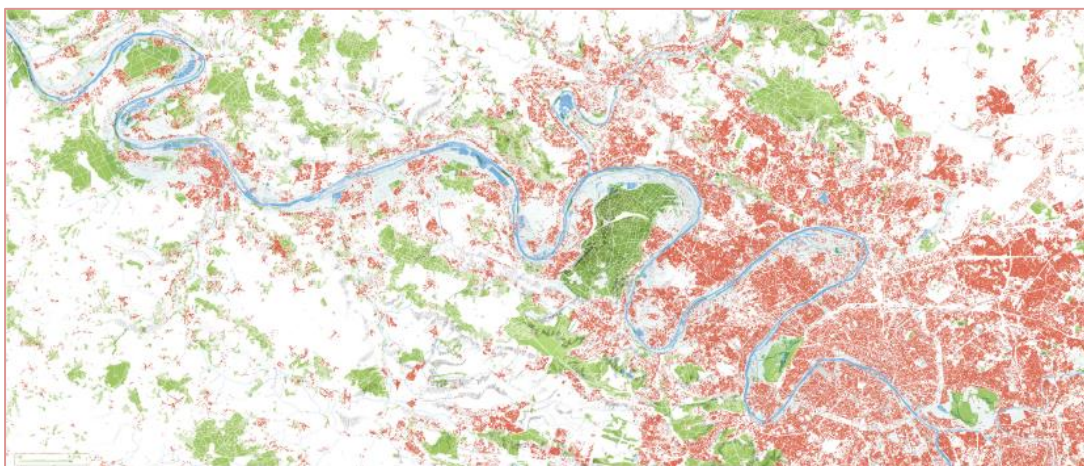
Ces liens entre ville et forêt, nous avons essayé de les interroger au travers du projet Port Seine Métropole, sur la Plaine d'Achères, aux bords de la forêt. La boucle forestière de Saint germain-en-laye est un des monuments naturels franciliens, la scénographie et les paysage de cette boucle forestière en témoignent.



La boucle de Saint Germain est à la croisée des grands systèmes forestiers de la vallée de la Seine d'une part, et des autres systèmes forestiers qui forment la couronne de la ville.



La Seine aussi est un des monuments franciliens majeures, elle n'est pas juste un cordon bleu et a une géographie qui a tendance à s'effacer avec la présence trop forte de la ville. Mais à l'endroit de la boucle de Saint Germain, on a une coïncidence unique entre la géographie de la Seine et la forêt de Saint Germain.



Quand on zoome sur le site, on se rend compte que sur ce grand paysage autour de la boucle de Saint Germain-en-Laye, un certain nombre d'orientations de parcelles, de routes, de chemins, de certaines allées forestières, etc., tournent autour de la forêt, et y compris lorsqu'on rejoint la Plaine de Pierrelaye.

A partir de la forêt de St Germain, si le port voit le jour il peut jouer un rôle dans la diffusion de la forêt. La forêt pourrait ainsi réinventer la ville qui s'installe, ville réinterrogée dans sa forme, son fonctionnement, ses centralités, etc. : c'est l'ambition du projet Port Seine Métropole.

Ces grands territoires sont aussi des destinations métropolitaines pour la ville.

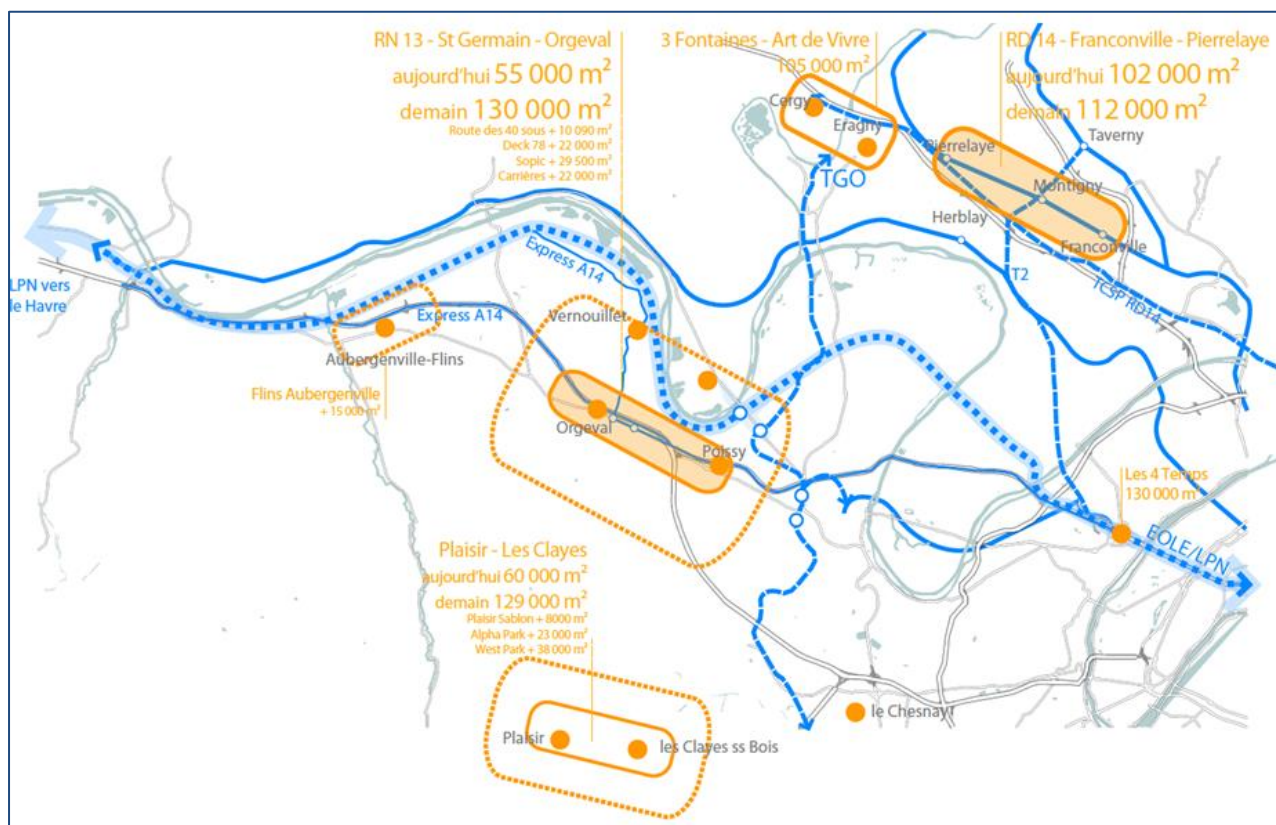
Raphaël Crestin : dans l'objectif de réinsérer un appareil économique et une infrastructure routière, cette figure de la forêt vous a-t-elle permis de travailler différemment sur ces territoires ?

Charles Daubas : On est intervenu sur la question des agrégats économiques et commerciaux autour des nationales, sur deux territoires d'intérêts : la RN13 et la RD14. Et en effet, on s'est intéressés à l'existence d'un projet de forêt comme un levier pour travailler sur cette zone.

Pour revenir sur la tentation du projet unitaire qu'est le projet de forêt, beaucoup d'interventions aujourd'hui nous ont interrogés sur la question de savoir ce qu'était un **projet à vocation métropolitaine**. Pourtant la logique métropolitaine porte aussi son lot de pensées autarciques et autonomes.

L'étude que l'on a faite a beaucoup posé la question de la gestion de l'héritage : **quel est l'héritage aujourd'hui et comment gère-t-on l'héritage de ces grands territoires à vocation métropolitaine ?** On s'est posé la question pour la patte d'oie d'Herblay, territoire commercial qui pour partie tombe en déliquescence.

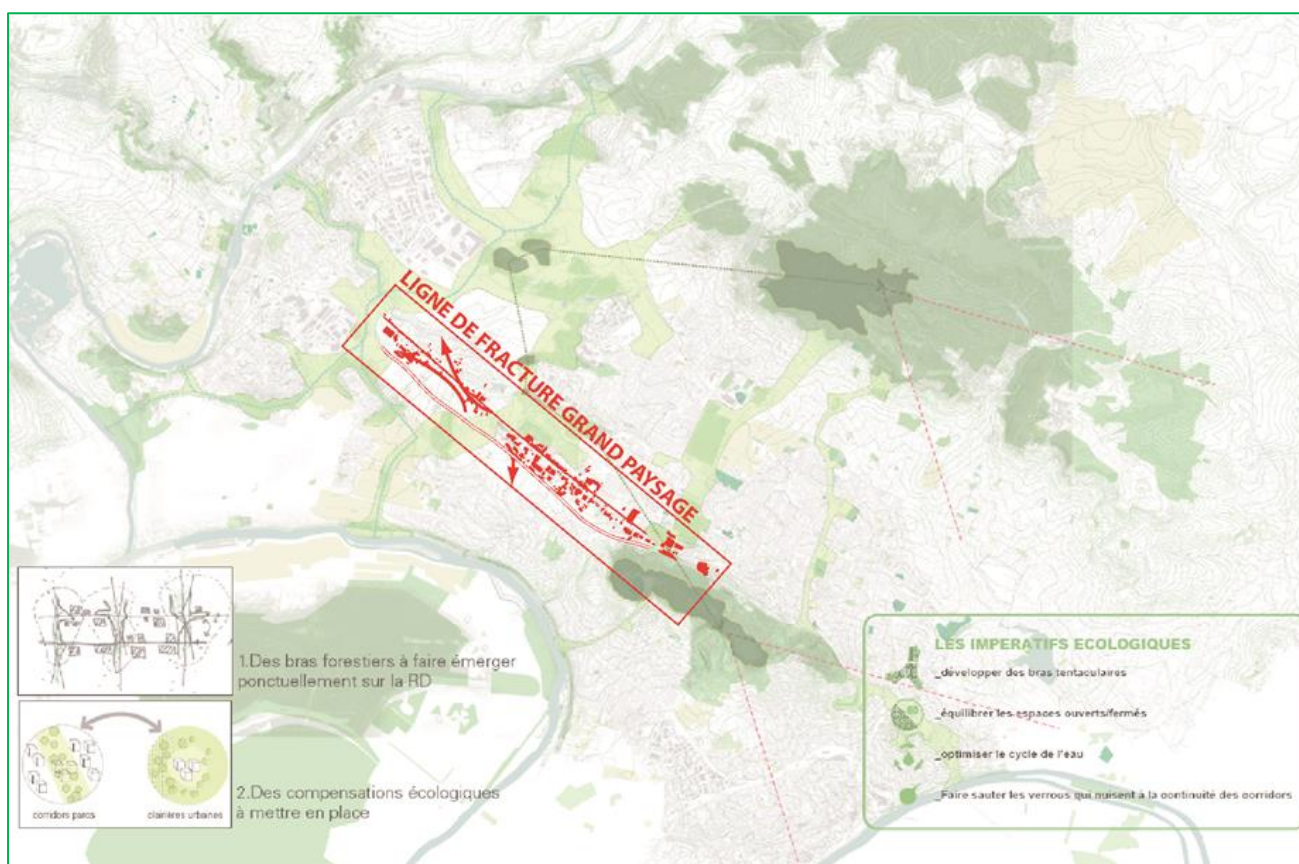
Pour revenir sur le territoire d'étude et sur le poids de cet ensemble économique sur lequel nous avons travaillé : c'est la deuxième plus grande polarité de commerces de l'Ouest francilien, et a vertu à le demeurer puisqu'elle se renforce. Les points oranges sur la carte ci-dessous représentent l'ensemble des commerces présents le long de cette RD14, qui constitue un continuum assez fort, calqué sur la logique de l'autoroute qui lui permet d'avoir une zone de chalandise très large. Il y a une pratique métropolitaine de ce site puisque les gens viennent de loin.



On se rend compte qu'une nouvelle géographie s'est inventée sur ce site : une géographie qui lui est propre et qui correspond à la logique du commerce et de la visibilité depuis la route (affichages publicitaires). On voit difficilement apparaître les butes et différents bosquets, la nature étant cachée derrière ce décor visuel (image ci-contre).



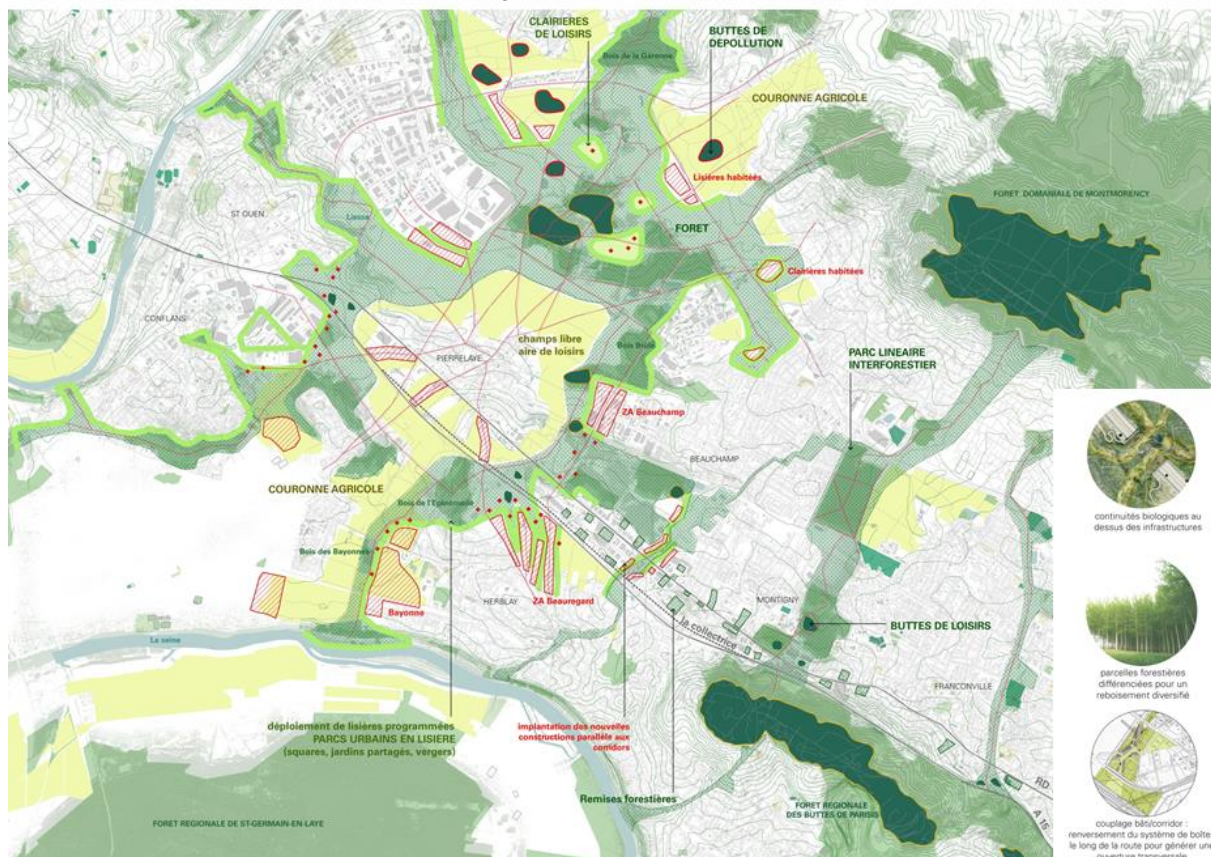
Sur la carte ci-dessous, l'agrégat commercial correspond à une ligne de fracture évidente du grand paysage. Pour redécouvrir le paysage on s'est appuyé sur le projet de forêt.



Dans le projet de forêt, pour nous, **créer du paysage c'était forcément créer des usages, puisque les logiques sont économiques. De plus, lorsque la nature n'a pas d'usages, elle ne résiste pas à l'urbanisation.**

Par ailleurs, dans le projet que nous avons mené, il s'agissait davantage d'un réseau d'espaces, forestiers ou non, qu'une forêt. Nous voulions démultiplier les situations de lisières, beaucoup plus riches que si l'on a un ensemble fermé.

Retrouver les continuités, multiplier les lisières naturelles



Par ailleurs, sur la question du commerce, il faut penser le poids économique des acteurs commerciaux.

Ces acteurs sont aussi en difficulté parce qu'ils ont tendance à sous-investir le territoire en termes de traitement. Le paradoxe est que cet ensemble commercial qu'est la Patte d'oie d'Herblay connaît une sur-notoriété et est pourtant sous-investi.

Raphaël Crestin : *on imagine que la forêt de Pierrelaye-Bessancourt sera une figure complexe, multiple, qu'il y aura besoin d'un travail adapté sur les franges. Il est intéressant de revenir sur quelques exemples de traitement de franges sur Achères, pour voir les différents types de lisières qui ont été envisagés.*



Thierry Laverne : **Même sur un sol pollué comme l'est celui d'Achères on peut avoir des espèces protégées.** La Plaine d'Achères est un espace ouvert avec quelques espèces animales emblématiques.

Le travail sur la forêt consiste à diversifier et réinstaller les échelles qu'elle ne soit pas reléguée à l'arrière-plan du futur site d'activité qu'est le port. **Ce travail sur les lisières permet de faire fonctionner le système depuis la Seine jusqu'à la forêt.** Les échelles sont variées : forêt, lisière, prairie, et autres espaces permettront de faire fonctionner l'ensemble et qui permettront de répondre aux engagements de préservation de la biodiversité (faune et flore).

Sur les 300 hectares du site (schémas ci-dessous) :

- 19 ha sont destinés à la forêt alluviale,
- 27 ha de forêt et d'espaces semis ouverts,
- 107 ha friches nitrophiles sur sol sableux.

Sur ce grand site ouvert, on installe un système de lisières en long qui rejoignent la Seine. Chaque lisière mesure entre 200 et 300 mètres de large (schémas ci-dessous).



CONSTITUTION D'UN PAYSAGE Évolution des milieux

Évolution des forêts - zoom sur une noue en 3D

Quelques espèces des milieux forestiers

Pic épeiche



Poulet véloce



Bouvreuil pivoine



Évolution des forêts - zoom sur une noue en 3D

Quelques espèces des milieux ouverts

Alouette des champs



Grive musicienne



Colin de blés



Vainqueur kuppé



Les images ci-dessous nous montrent l'état des lieux à l'origine et au bout de 20 ans, puis 35 ans. Deux questions se posent :

- Comment on cultive de nouveaux sols sur les sols pollués ?
- Que produit-t-on en attendant que le port arrive ?

Si le port ne vient pas, tant pis, puisqu'un système où les sols sont cultivés et remis en bon état aura été installé, avec une exploitation du granulat et un système paysager fonctionnel.



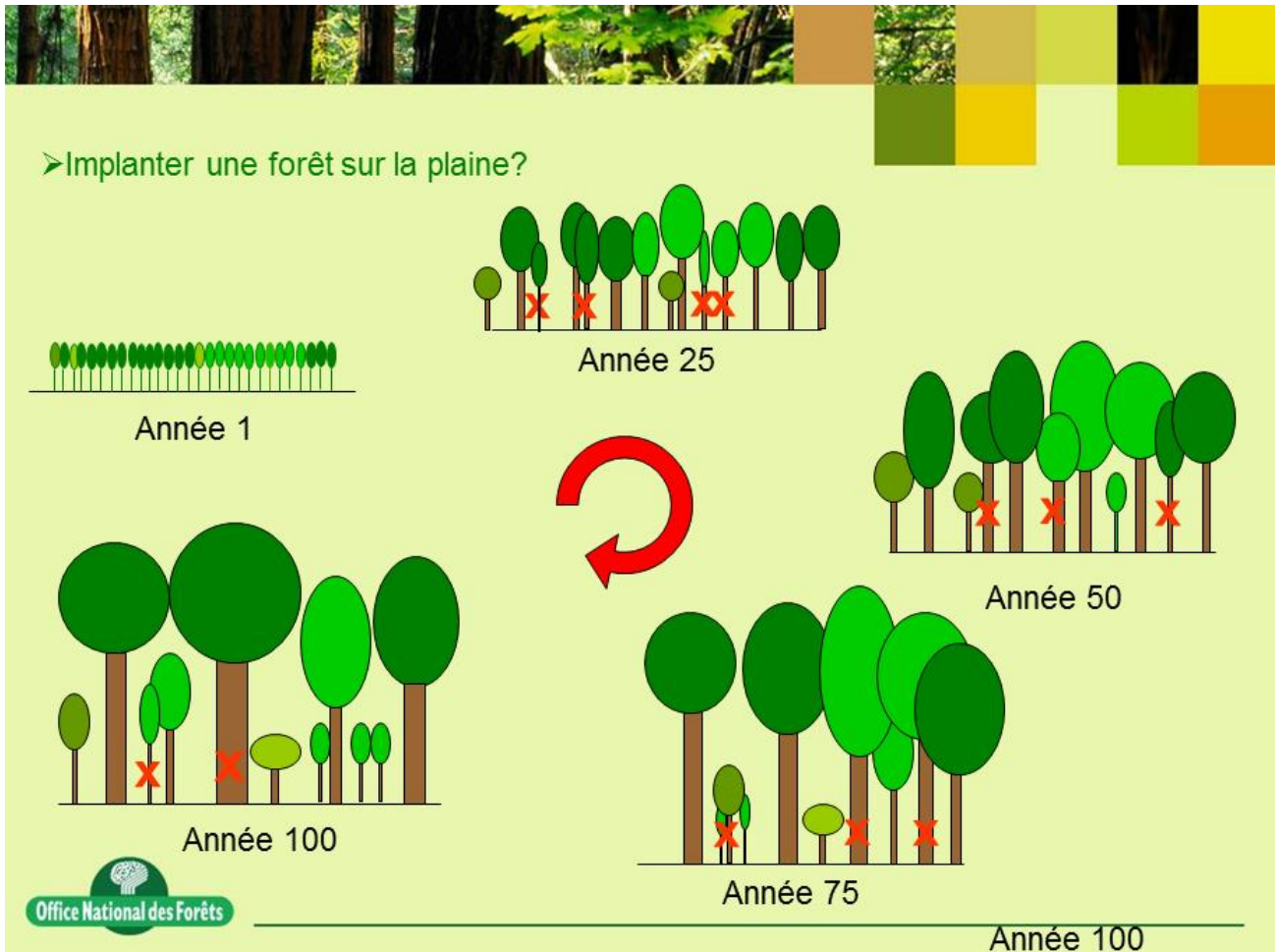
Raphaël Crestin : *Comment les différentes étapes d'installation d'une forêt ? Et qu'est-ce que cela signifie en termes d'usages et d'accès du public ?*

Mathieu Augery : L'ONF gère aujourd'hui les 2 grandes forêts au nord et au Sud de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, que sont les forêts de St Germain et de Montmorency. **L'ONF a été sollicité pour mener une étude visant à mettre en place un schéma directeur de boisement sur la Plaine. Comment cela se fait-on concrètement ?**

Sur Pierrelaye, il y a des contraintes et il est important de rappeler qu'une forêt prend du temps à naître. Pour exemple, les forêts autour de Pierrelaye ont-elles plusieurs centaines d'années. Très concrètement, si d'ici 5 ans on se met à planter des arbres sur la Plaine, la forêt que les gens ont en représentation mentale n'apparaîtra que d'ici 50 ans voire 100 ans.

Quel que soit le scénario, il s'agit de planter une forte densité d'arbres dans les premières années. Au fur et à mesure les arbres vont se concurrencer, et on va sélectionner différents arbres. Progressivement, la densité va diminuer, certaines essences vont pousser plus vite et prendre le dessus. **Au bout de 100 ans, on aura une mosaïque d'arbres qui varient en taille et diamètre. C'est seulement sur une échelle de temps très importante que l'on aura une forêt.**

Sur le schéma présenté, il n'y a pas d'échelle de hauteur pour les arbres tout simplement parce que **sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt, compte tenu de l'état des sols, on ne sait pas quelle hauteur auront les arbres au bout de 100 ans. C'est donc un chantier assez expérimental.**



Raphaël Crestin : *A partir de combien de temps la forêt peut-elle devenir productive ?*

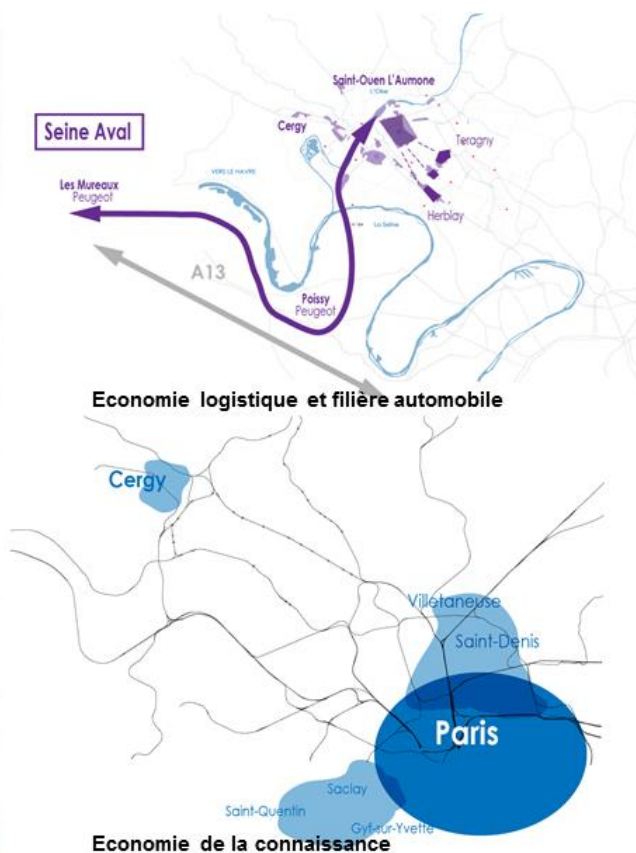
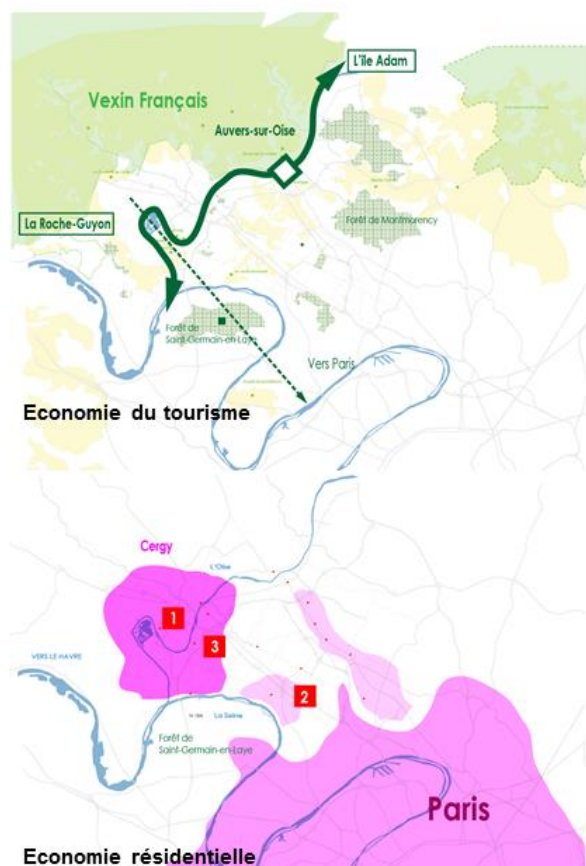
Matthieu Augery : Dans les 25 premières années, on va faire des « travaux ». C'est-à-dire qu'on met en place les conditions pour les meilleurs des arbres puissent pousser normalement. La création du boisement aura un coût financier. **A partir de quand cela sera rentable ? C'est très difficile à dire puisqu'on ne sait pas si on va être sur des sols qui seront très productifs.**

Globalement, sur les forêts franciliennes, du fait qu'on soit en situation périurbaine, la fréquentation du public est importante : **la forêt a une fonction sociale.** Cependant, cette proximité à la ville engendre aussi des frais liés à la fréquentation importante et donc à l'entretien de la forêt.

Raphaël Crestin : *Est-ce qu'il y a d'autres possibilités que la forêt pour permettre le développement économique de la Plaine ? Quelles sont les autres possibilités pour ce territoire ?*

Marion Talagrand : En violet sur la carte ci-après, on aperçoit les territoires économiques de la Plaine qui se sont développés depuis 40 ans.

Plaine de Pierrelaye > économies du territoire

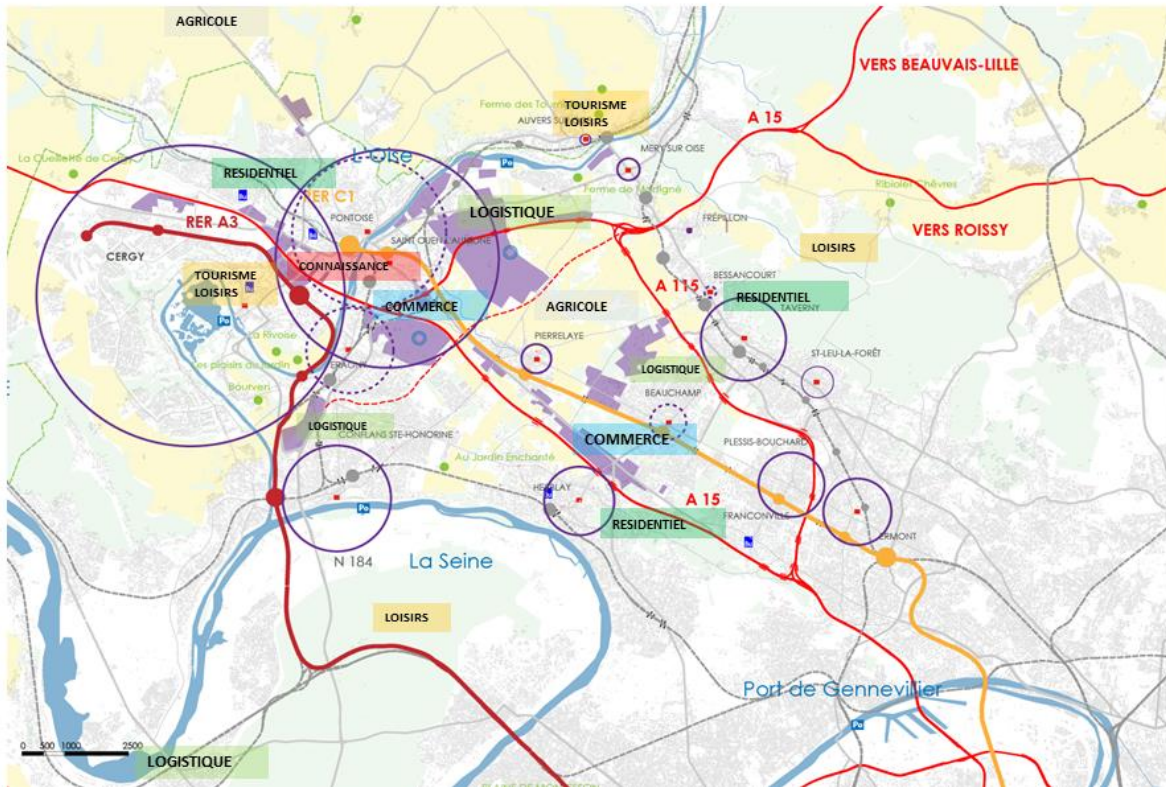


L'isolement de la Plaine est la conjonction de plusieurs facteurs, l'un d'eux est le fait que son économie soit très liée aux périphéries : trois autoroutes qui traversent le territoire et on est à la fois en périphérie de la métropole de Paris et en périphérie de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. **Dans le projet de la Plaine, il doit y avoir un questionnement sur les centralités de la ville et les espaces périphériques.**

La question du devenir de ce territoire est également celle de son inscription dans des économies et des géographies :

- **Economie résidentielle** du territoire qui s'est structurée autour de la ville nouvelle,
- **Relations avec de la Seine** (et futurs liens avec le port d'Achères ?),
- **L'économie de la connaissance** avec la proximité de la ville nouvelle est tout à fait intéressante. La Plaine peut-être un espace relais, un terrain d'essai pour certaines branches de l'Université ?
- **L'économie du tourisme.** La Plaine est aussi au bouché de la Vallée de l'Oise, haut lieu de tourisme. Il y a donc des relations à établir avec les espaces autour de la Plaine qui peuvent être des vecteurs de renouveau.

Plaine de Pierrelaye > fonctions territoriales



Mot de clôture de la première journée

par **Alain Richard**, Sénateur Maire de Saint Ouen l'Aumône

L'Etat décide en Avril 2011 la création de la forêt de Pierrelaye. Cette décision charge les collectivités locales, avec l'aide d'opérateurs de l'Etat, de réaliser le projet. C'est là que nous en sommes.

Pourquoi faisons-nous tout cela ? **Lorsque la nature n'a pas fonction suffisante, elle ne résiste pas à l'urbanisation.** Si nous ne résolvons pas ce problème, les 2000 ha seront urbanisés. Nous sommes 7 communes, qui avons doublé notre population au cours de la dernière génération, qui avons mangé beaucoup d'espace et qui avons résolu d'arrêter.

Nous sommes arrivés par élimination, beaucoup d'idées ont circulé, nous les avons discutés et testés, aucune n'a résisté. La seule chose qui arrêtera l'urbanisation désordonnée, c'est l'arbre. C'est la décision des 7 communes, rejoint par le Conseil général, et l'Etat.

Ce projet ne se fera que si nous apportons une sécurité indéniable dans l'état des sols, c'est aussi la condition pour que nous trouvions les financements. Des scientifiques sont au travail depuis des années.

La gouvernance de ce projet ne peut être qu'une coopérative publique, entre les 7 communes, le département, et la région. C'est cet ensemble, qui prendra sans doute la forme d'un syndicat mixte, qui assumera la responsabilité définitive de l'état des sols.

Nous allons continuer à construire du logement (notamment les 8000 prévus). Mais nous pensons que d'avoir l'emblème d'une forêt régionale sur nos territoires ne dessert pas la qualité urbaine future de nos villes.

Nous avons le problème singulier et massif de la pollution de ces sols, il peut nous offrir la solution de l'équation financière.

Par ailleurs, nous sommes ancrés sur ce projet de forêt parce que la dégradation de la Plaine se poursuit. Aujourd'hui c'est un espace de non-droit, avec des pratiques illicites, il est donc peu fréquenté. D'autres enjeux seront assumés pour la sécurisation du projet (relogement de la population des gens du voyage notamment).

J'ai été ravi que les Ateliers choisissent ce thème pour cette année. Si un accord financier rendait ce projet faisable, l'année prochaine nous serons au travail pour le réaliser.

5.

5. Contributions des équipes

Sept équipes ont travaillé pendant une demi-journée pour initier une réflexion pluridisciplinaire sur le devenir de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Voici un aperçu de leurs productions.



✓ Equipe 1

Michel Calvino, Urbaniste /
calvino@club-internet.fr

Julie Rançon, EPF Val d'Oise /
j.rancon@epf-vo.fr

Chantal Dolléans, CAUE Val d'Oise /
chantal.dolleans@caue95.org

Ségolène Seressia, Ville de St Maur /
segolene.seressia@mairie-saint-maur.com

Luc Daudet, Bureau d'études Dessein
Urbain / dessein.urbain@wanadoo.fr

Valérie Lenglard, Mines ParisTech /
valerie.lenglard@mines-paristech.fr



Deux invariants du projet :

- 8000 logements (ou plus?)
- 1 espace boisé / forêt

Problématique

- Territoire stimulant, pouvant être support de projets multiples, complexes, innovants, s'insérant dans des échelles de territoire métropolitaine et locale = répondre aux 2 échelles.
- Thème limitant : pression foncière / pollution
- Gouvernance ? Maîtrise d'ouvrage. Partenariat à développer. Ingénierie du projet, AMO.
- Aspect économique : Possibilité de trouver des PPP, sponsor, souscription, tissu associatif local ?
- Mode de faire : syndicat mixte. Maîtrise du foncier. Aménageur faisant l'AMO? EPA ?
- Insertion des projets dans l'histoire et l'identité du site

Orientations / propositions

Affirmer une identité territoriale par le projet : lieu ouvert ? Fonction agricole ? Type de forêt ?

Avoir un fil conducteur identitaire

La place de l'humain :

- Prise en compte de la spécificité du territoire concernant l'implantation des « gens du voyage »
- Place des urbains locaux résidents ou travailleurs ?
- Concertation avec les habitants : 100 000 habitants directement concernés, 500 000 indirectement, ou à l'échelle de la métropole ?
- Place des urbains visiteurs : quel image donner au site pour un francilien ?
- Attente en matière de logements (typo-morphologie des logements ? et emplois)

Lien avec l'économie et les dynamiques locales :

- Requalification du patrimoine ? innovation ?
- Trouver un « équipement » attractif = cœur du projet, dans une trame loisirs tourisme existante/ base de loisirs – Auvers, abbaye de Maubuisson

Prise en compte de la pollution :

- Mettre en place un observatoire des sols pollués pour évaluer l'évolution de la pollution (lien avec l'université)
- Gérer la pollution : amendement ? phytoremédiation ?

Quelle place donner à l'histoire et l'identité agro-industrielle du territoire

- Est-ce que ça fait patrimoine (protection ? éco-musée ?)
- Chaussée Jules César ...
- Parallèle avec visite de sites pollués dans le nord, ou STEP Seine-Aval ?

Créer des activités / aménagements innovants :

Le cœur de plaine boisé est un équipement public structurant.

Comment le rendre attractif ? Quels pôles développer ?

- Un territoire d'innovation forêt (ONF)
- Phytoremédiation
- Agriculture, agroforesterie (Villarceaux)
- Jardins familiaux
- Energie renouvelable ? Potentiel: biomasse ? ferme solaire ? panneaux sur talus autoroutier
- Biomasse / biomatériaux
- Décharge contrôle matériaux inertes(en s'appuyant sur des acteurs locaux) remodeler le site
- Parc à thème ? parcours touristiques ? land art ?
- Relation entre l'espace et l'urbanisation des franges (logements / emplois)?

Place de la plaine dans les dynamiques touristiques et loisirs locales et régionales

- Plaine = nouvel espace entre 2 sites saturés : forêt de Montmorency / base de Cergy-Neuville / boucle de l'Oise. Projet agro-pastoral ? lien avec l'industrie locale ? les centres de formation et d'activités locales ?
- Complémentarité entre les différentes activités touristiques de la région, créer un équipement emblématique, drainer les autres attractions touristiques

Les connexions

- Comment matérialiser ou dépasser une trame verte et bleue cartographiée, rêvée à une trame verte fonctionnelle d'un point de vue écologique (corridor)
- Circulations douces

Place de l'agriculture

- Ne pas abandonner l'activité agricole
- Des Jardins familiaux aux cultures hors sol en passant par le maraichage
 - Jardins familiaux : insertion sociale
 - Cultures hors sol : en lien avec sols pollués et attente de forêt (pilote)
 - Maraichage : maintien activité traditionnelle et développement agriculture périurbaine (circuit court)

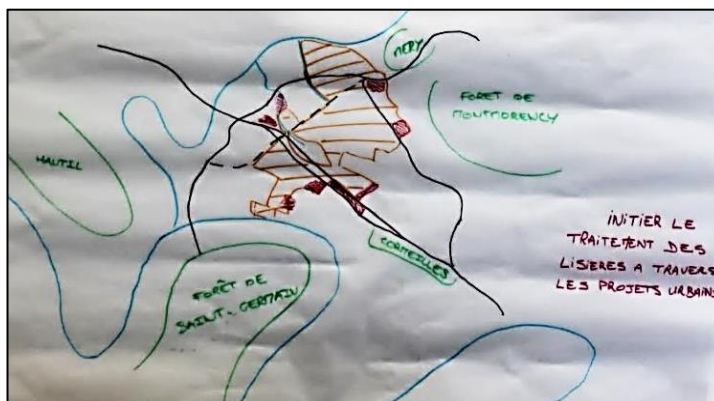
Quelle(s) forêt(s)

- Développer un écosystème forestier tout en valorisant la trame agricole et bocagère
 - Comment ces 2 écosystèmes s'alimentent réciproquement
 - Quelle interpénétration des franges urbaines et naturelles ?
- Valoriser l'existant : s'appuyer sur les bois existants comme point de départ identitaire à la future forêt. Faire fréquenter la forêt existante. Créer une pré-forêt (le PDIPR), s'appuyer sur les buttes

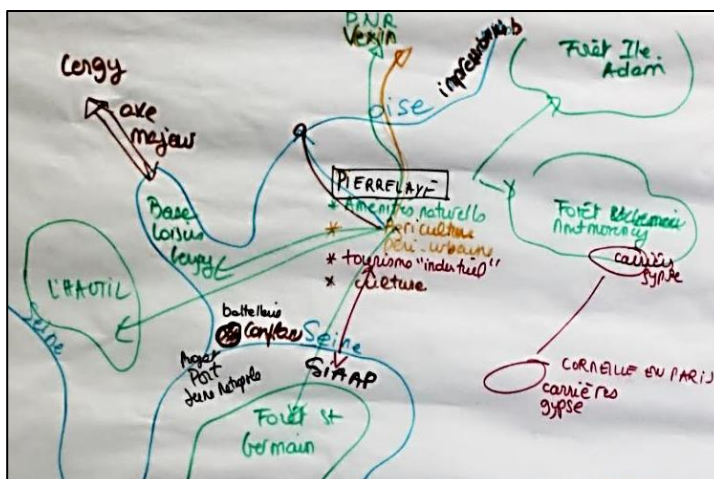
Données à prendre en compte / enjeux :

	-	+
hydrographie	artificialisation	Confluence Trame bleue biodiversité
nature	Partiellement polluée Manque de gestion	Variété du paysage biodiversité
Territoire métropolitain	Pression urbaine ou foncière Exutoire	Image Synergies Niveau élevé de services et équipements
infrastructures	Coupure / morcellement nuisances	Desserte désenclavement
Histoire agricole	Exutoires Pollution	Valorisation économique Identité locale Patrimoine Agro-industriel
Logements		
Emplois		

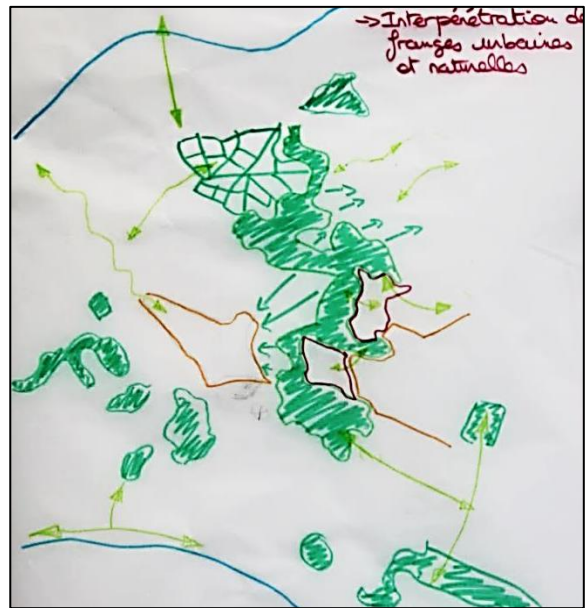
CARTE 1 : LE PROJET ET SES POLES PERIPHERIQUES : QUELLES SYNERGIES ?



CARTE 2 : D'UNE TRAME VERTE IMAGINAIRE VERS UNE TRAME ECOLOGIQUE FONCTIONNELLE



**CARTE 3 : DEVELOPPER UN ECOSYSTEME
FORESTIER TOUT EN VALORISANT LA TRAME
AGRICOLE ET BOCAGERE**



✓ Equipe 2

Rémy Dagorne, Conseil Général Val d'Oise /
remi.dagorne@valdoise.fr

Sébastien Degand, Picheta Ingénierie /
Sebastien.DEGAND@colas-idfn.com

Jacques Deval, DRIEA /
jacques.Deval@yahoo.fr

Patrick Novello, ONF / patrick.novello@onf.fr

Xavier Thauvin, IGN / xavier.thauvin@ign.fr

Véronique Velenzuela, Urbaniste /
pocotte@hotmail.com



Une Plaine qui a été très malmenée, un ancien espace servant et aujourd'hui est un délaissé, qui a pourtant des potentiels au niveau régional. Ces potentiels sont pourtant vus comme des contraintes qui verrouillent le paysage :

- **Un très fort potentiel d'espace naturel** : un territoire à la convergence d'une continuité forestière qui va de l'Oise aux Yvelines : en partant de Chantilly et en passant par les forêts domaniales de l'Isle Adam et de Montmorency, et descendant vers St Germain puis Marly.
- **Un lieu de convergence de voies de communication** : 2 voies ferrées et des voies de communication rapide, et un axe historique Jules César qui est parfois piéton et qui se transforme en axe commercial. C'est donc un territoire qui est déjà beaucoup investi par les infrastructures, quelle place aura la future francilienne dans ce réseau s'il elle se fait ?
- **La Confluence Seine Oise : un potentiel pour la Plaine.** Egalement, le réseau d'eau souterrain à exploiter.

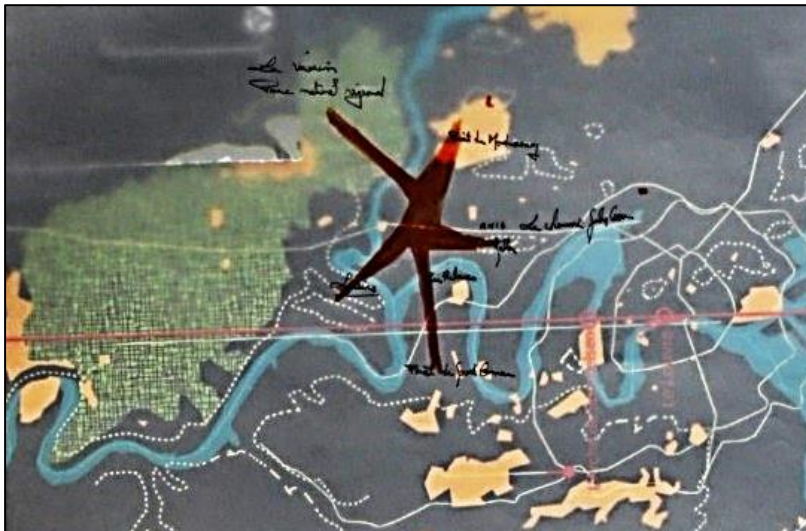
Changer l'image et l'identité de ce paysage :

- **Glisser de la notion de « plaine » à celle de « plateau ».** Il s'agit bien d'un plateau et non d'une plaine. En référence au Plateau de Saclay. Ce territoire doit s'inscrire dans l'histoire de la métropole. Ce plateau est un territoire métropolitain de référence sur lequel on peut s'appuyer.
- **Ce territoire fermé doit être ouvert.** En pleine agglomération parisienne, les 7 communes du projet regroupent environs 100 000 habitants, l'espace est peuplé, il faut donc intégrer la population au cœur du projet.
- **Redonner au site sa géographie, effacée par la ville** : le plateau et les zones délaissées.

L'image métropolitaine de la Plaine apparait en forme d'étoile.

Elle établit des connexions et des continuités écologiques en ouvrant :

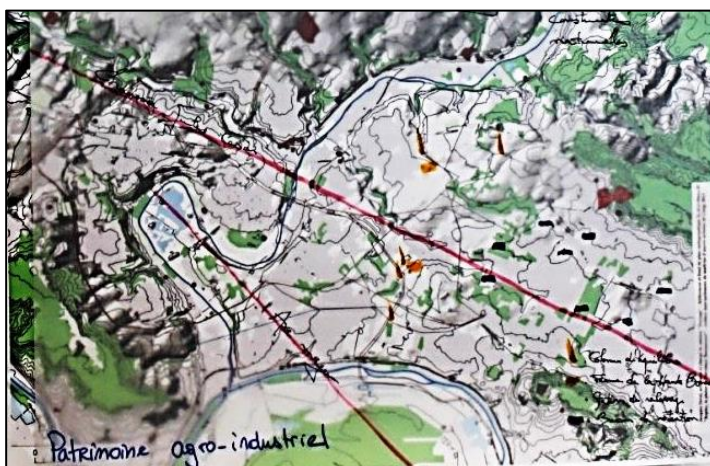
- Vers le PNR du Vexin et la boucle de Lotille à l'ouest
- La forêt de Montmorency au nord
- La forêt de St Germain au sud



De la Plaine au Plateau : site métropolitain Pierrelaye-Bessancourt

5 questions à traiter pour la transformation de ce territoire :

- ✓ **Quelles connexions écologiques** et spécificités paysagères du territoire à préserver ?
- ✓ **Promouvoir le maraichage**
- ✓ **Intégrer le logement sur le site** : avec des formes plus denses et poreuses par rapport à la forêt
- ✓ **Une forêt multifonctionnelle** : une fonction sociale (ouverture à tous les publics, familles, entreprises ; assurer une animation du territoire à l'aide de son patrimoine culturel) ; prendre en compte l'aspect paysager ; fonction biodiversité de la forêt (aménager des clairières ; un réseau de haies qui créent des micros corridors biologiques d'un espace à l'autre) ; travailler sur les milieux humides (ru de liesse) ; avoir une activité économique autour de la mise en place de la forêt (intégrer les agriculteurs, les populations Roms, etc.).
- ✓ **Valoriser le sous-sol** : il est caractérisé dans sa partie nord par les sables de Beauchamps et sables d'Auvers. **Ce sous-sol peut être un moteur économique**, avec l'ouverture d'une carrière.



Carte montrant les colonnes d'équilibre et les bassins de rétention d'eau.

✓ Equipe 3

Michel Gaillard, Architecte, urbaniste /
micgaillard@wanadoo.fr
Sybille Besson, EPF Val d'Oise /
s.besson@epf-vo.fr
Olivier Lerude, Ministère de la Culture /
olivier.lerude@culture.gouv.fr
Thierry Medart, Mines ParisTech /
medart.thiry@mines-paristech.fr
Patrick Witton, Mairie de Taverny /
patrick.witton@free.fr
Raphaëlle Gasc, SETEC /
rgasc@partdev.setec.fr
Damien Masson, Université de Cergy-
Pontoise / Damien.Masson@u-cergy.fr



**Représentation Plaine de Pierrelaye-
Bessancourt : forêt, continuités vertes,
logements, etc.**

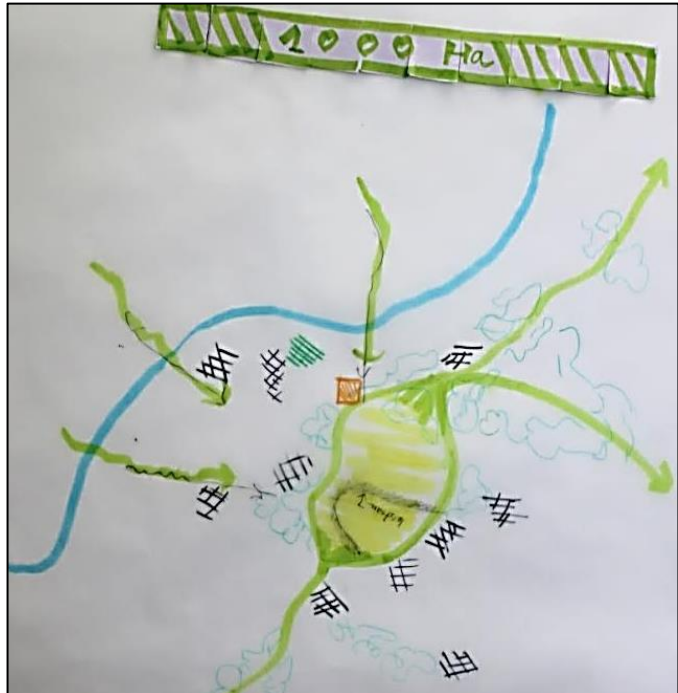
➤ Mots clés

Moteurs/orientations/principes :

- RESEAU
- VIDE
- TEMPORALITES

Variables :

- POLLUTIONS
- PATRIMOINE
- DIFFERENCIATION des espaces
- QUALITE du cadre de vie
- DENSIFICATION
- ECHELLES
- OCCUPATION
- USAGE
- LIAISONS



Quelques éléments permettant de fonder une réflexion de projet

1. Des invariants sur la plaine
2. Le projet de forêt comme réseau de projets
3. Réseau, vide et temporalités

1. Des invariants sur la plaine

Etat sanitaire

1. Un point réel de l'état des connaissances
 - nécessaire afin d'apprécier les marges de manœuvre ;
 - il s'agit d'une part de ne pas se lancer dans des projets irréalisables pour des raisons sanitaires ;
 - d'autre part, inversement, il s'agit de ne pas stériliser la réflexion ;
2. Laisser la question à sa juste place
 - il s'agit simplement de fournir aux participants des éléments de contexte.
 - Permettre d'évaluer l'impact sur tout projet des états sanitaires des différents sols/parcelles

Différencier les espaces

3. Différencier les sols selon leurs usages : les sols ne sont pas tous pollués de la même manière et peuvent être utilisés de manières différenciées ; il n'est pas possible d'avoir le même traitement des sols et les mêmes usages partout.
 - identifier les couches saines et les couches polluées
 - excavations existantes : des pistes à explorer, pour les utiliser ou les combler
 - décharges / stockage pour des terres de projets
4. Question de l'usage des sols et de leur différenciation
 - un programme de logements
 - un programme de forêt : la forêt est un programme
 - des parties ne sont pas polluées : cela introduit l'idée de différenciation des usages selon l'état sanitaire
 - idée de mise en réserve de certaines parcelles
 - partir des espaces qui vont vivre et avancer par tranches
 - Piste d'un lieu pour tester le traitement des sols : une décharge / dépôt régional dans les espaces les plus pollués, avec le lancement d'un programme de recherche.
 - Agriculture, si possible

Le réseau : patrimoine et support d'avenir

5. Le réseau, mémoire du territoire et support de projet
 - un support historique essentiel à la fabrication de l'espace tel qu'il est aujourd'hui : il faut donc le conserver d'une manière ou d'une autre et l'intégrer au projet
 - utiliser ce réseau en lui donnant une valeur patrimoniale (utilisation des ressources du code de l'urbanisme : L 123-1-5-7, vers un « PLU patrimonial », addition symbolique de révisions des différents Plu, une manière douce de faire émerger une identité, à défaut d'une gouvernance commune)
6. Un nouveau réseau pour le XXI siècle
 - garder la thématique du réseau
 - smart grid : réseaux intelligents, par exemple sur les thématiques « eau » (approvisionnement et distribution aux logements) et « chaleur »
 - gestion des pépinières
7. Réseau numérique
 - connexion avec la métropole : faire entrer la plaine dans les plans de développement du numérique (réseaux physiques)
 - réinventer la thématique du réseau : un espace central avec des espaces différenciés satellites
 - haut débit

2. Le projet de forêt comme réseau de projets

Redéfinir la forêt

8. Une forêt trait d'union

- une forêt linéaire qui lie entre elles les forêts compactes existantes autour du périmètre (forêts de St Germain, de Montmorency, Corneilles, voire Hautil et L'Isle Adam).
- une forêt cheminement, support de mobilité, avec un axe et une mise en réseau
- mobilités et circulations douces

9. Le vide

- une forêt bâtie autour d'une grande clairière
- le vide central donne son sens au projet
- positionner la clairière autour du point le plus haut, voire créer ce relief fédérateur

10. Une forêt rempart

- Forêt rempart qui contient l'étalement urbain en consolidant les franges de l'espace
- Intégrer les grandes infrastructures au paysage (autoroutes ?)
- Générer de la qualité d'espace public.

L'occupation

11. Des populations à différencier

- Roms
- Gens du voyage

12. L'occupation illégale

- une question sociale
- urgence, provisoire, pérennité
- approche foncière
- Inventer de nouvelles manières de vivre ensemble

Porter une stratégie d'aménagement et de construction de logements qualitative

13. Densification

- voir les capacités de densification sur les espaces déjà urbanisés et notamment autour des gares sur les pourtours du site.
- conserver l'espace le plus grand possible pour le projet de forêt : confirmer la répartition des logements prévue, éventuellement décider de ne pas urbaniser des zones actuellement ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme (PLU/SDRIF).

14. Pavillonnaire

- s'appuyer sur la qualité de l'espace fabriqué aujourd'hui ; il s'agit d'un pavillonnaire qui correspond aussi à un choix de mode de vie et à une offre de logement spécifique ; il ne s'agit pas de raser les pavillons mais de faire de la zone de projet un lieu d'expérimentation de nouvelles formes urbaines permettant de réactualiser la notion de zone pavillonnaire.
- Fabriquer des stratégies qualitatives de densification : densifier, ce n'est pas forcément faire du collectif.
- Travailler sur le mitage, notamment au sud de Pierrelaye où le territoire est déjà assez abîmé.

15. Zones d'activité

- Travailler la notion de compacité des zones d'activité économiques en tenant compte des nouvelles pratiques (e-commerce notamment)
- Faire muter les zones artificialisées libérées en logements en tenant compte de l'obsolescence des zones d'activité.
- Prévoir de nouvelles localisations pour les nouvelles activités générées par le projet.

Echelle métropolitaine

16. une zone d'expérimentation sur le territoire de nouvelles stratégies durables

- nouveaux espaces ouverts (manières innovantes de traiter les terres polluées dans des lieux de stockage adaptés)
- nouveaux espaces bâtis,
- recherche / innovation

17. Loisirs métropolitains

- Des équipements possibles : golf, équitation, quad, pépinière, parcours de randonnée, plus ou moins conciliables avec les contraintes liées à la pollution et demandant des aménagements spécifiques par rapport à cette pollution.

18. Alternative : valoriser le vide

- Ne pas meubler par un programme qui pourrait finalement être placé n'importe où.
- Faire une « « maison du site » au cœur du site rendant compte du patrimoine et de toutes les expérimentations environnementales en cours et faisant le lien entre elles.

19. Ceinture verte : Une forêt de parcours qui est une clairière à l'échelle de la ceinture verte

- Enjeux du maillage doux dans le périmètre du projet
- Lien avec les périphéries du projet (franges urbaines)
- Coulée(s) verte(s)

Réseau, vide et temporalités

Autant de temporalités que de projets

- temps de la forêt
- temps de la dépollution
- temps du projet et des projets
- temps de la densification
- temps de l'innovation et de la recherche (une réussite innovante et technique fin XIXe/début XXe et une nouvelle phase d'innovation déjà engagée depuis 15 ans et à poursuivre demain)

Concilier les temps

- Identifier des chronologies
- différenciations par parcelles
- différenciations des phases
- articulation des phases comme atout pour le projet, qui n'est pas forcément univoque et linéaire : c'est l'innovation qui peut faire le lien entre l'ensemble des temps longs identifiés
- Lien avec les autres ensembles forestiers : forêts de St Germain, de Montmorency, voire Hautil et L'Isle Adam.

✓ Equipe 4

Allesandro Elli, Urbaniste /
ales.elli@hotmail.it

Catrin Eichhof, EPF Val d'Oise /
c.eichhof@epf-vo.fr

Jérémy Noble, Conseil Général Val d'Oise /
noble.j@hotmail.fr

Emmanuel Pion, WWF France /
pion.emmanuel@gmail.com

Sylvie Cachin, CAUE Val d'Oise /
sylvie.cachin@caue95.org

Frédérique Vincent, Mines ParisTech /
Frederique.vincent@mines-paristech.fr

Nelly Barbieri, Urbaniste /
barbadia@clubinternet.fr



LA FORET MOSAÏQUE COMME IDEE DIRECTRICE

Au départ, il y a le constat qu'il serait impossible de recréer une forêt à l'image des massifs d'Ile-de-France, comme Montmorency, l'Isle Adam, Saint Germain en Laye, en raison de la nature du terrain et du sol qui le recouvre. Ces sols ont été impactés par l'épandage d'eaux usées de Paris sur une très longue période. Ils contiennent désormais des polluants et ne sont plus irrigués. Ce constat nous a conduits à se poser les questions : « qu'entend-on par forêt ? Comment sur ce site l'imaginer » ?

La Mosaïque : du concept au processus



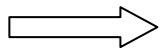
Schéma remplaçant la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt à l'échelle régionale : une position stratégique forte

Zones de projet et les grandes forêts régionales

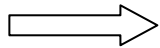
1. Le concept : Se référer à la définition d'une mosaïque

- Assemblage de petits parallépipèdes multicolores juxtaposés de façon à former un dessin et art d'exécuter ce type d'assemblage.
- Surface quelconque divisée en compartiments nombreux et variés
- Œuvre disparate composée de pièces rapportées

- Ensemble d'éléments nombreux et disparates



Forme d'art (composition d'une œuvre harmonieuse à partir de petits éléments assemblés)



Mais également une signification en écologie (mosaïque de milieux)

Ce concept permet de sortir de l'imaginaire de la forêt classique et de donner une nouvelle identité, voire de redonner de la fierté → forêt post-moderne ou forêt contemporaine.

Il permet l'assemblage de matériaux différents (en terme d'espèces par exemples, de couleurs, etc...).

Il permet d'utiliser (ou de se baser) sur une trame, des figures non naturelles dont ce territoire est très fourni (bouches, tuyaux d'épandage, gazoduc, routes, chemins,...).

Il permet également de s'appuyer sur les éléments d'espaces naturels d'ores et déjà présents sur le territoire (boisement, réseau hydrographique, franges ou lisières).

Il permet de décliner la notion de clairière (ou d'espaces naturels sans boisement).

→ Variation des ambiances

→ Jeux d'ombre et de lumière (en paysage)

Il permet d'aboutir ainsi à une forêt irrégulière comprenant toutes les classes d'âge de la végétation et de créer un paysage pérenne.

Les liens entre les pièces (le ciment) donnent du sens à l'ensemble.

Il permet enfin d'entrer en résonance avec des sites voisins de haute valeur patrimoniale (par exemple faire écho à l'Abbaye de Maubuisson avec son centre d'Art contemporain).



2. Le processus : la transformation du territoire ne peut être que le résultat d'un processus

La notion de temps joue un rôle central dans la composition d'une mosaïque.

Cette composition permet de prendre en compte :

- > La temporalité de la nature (les différentes espèces grandissent plus ou moins lentement)
- > Le retour d'expérience (on peut évaluer les résultats des premières pièces posées, voir comment elles s'adaptent aux contraintes et modifier ou poursuivre la composition). Ce retour d'expérience est en effet important sur un terrain qui comporte beaucoup d'incertitudes
- > L'implication des habitants et des gens du voyage (temps de l'appropriation du projet)

Il est nécessaire de réfléchir aux premières pièces de la mosaïque qui peuvent jouer un rôle d'impulsion de catalyseur sur le territoire.

La mosaïque doit favoriser le sentiment d'appartenance et la fierté des habitants et usagers.

Le processus de composition doit pouvoir permettre de fédérer plusieurs acteurs et projets et être porteur d'expérimentation (pièces de la mosaïque comme laboratoire pour la gestion à long terme de sols contaminés), de créativité et d'innovation.

Exemple : IBA (International Bau Austerlung)

✓ Equipe 5

Selma Guignard, Cap Gemini /
selma.guignard@gmail.com

Pierre Chedal Anglay, Mairie de Paris /
Pierre.Chedal-Anglay@paris.fr

Samuel Bargas, Ville de Taverny /
sbargas@ville-taverny.fr

Jean Doucet, DRIEE /
jean.doucet@developpement-
durable.gouv.fr

Laura Petibon, Urbaniste /
petibon.laura@gmail.com

Pierre-Arnaud Barthel, IFU /
barthelp@enpc.fr



Partir de l'existant pour arriver à la forêt du XXIème siècle :

	t + 6 ans	t + 25 ans	t + 50 ans
	Des champs d'épandage ...	?	... à la forêt du XXIème siècle.
ENVIRONNEMENT	Prise en compte de l'existant et innovation <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des espaces boisés - Reconversion agro-environnementale, parcelles expérimentales (peupliers, chanvre, horticulture, agroforesterie, etc.) - Réutilisation du réseau SIAAP - 	Favoriser la biodiversité / les écosystèmes. Constituer des espaces de régénération naturelle (test). Créer des horizons et cônes de vue sanctuarisés (5-10 kms). Réseau de forêts.	Continuité –ceinture verte. Forêt accueillante et désirée (dessins, biodiversité, sangliers, etc.). Espaces de protection de la biodiversité.
SOCIAL / CULTURE	Ancrer demain sur la mémoire du territoire (irrigation de la Plaine, usine de Pierrelaye, Ferme de la Haute-Borne, etc.). Créer l'évènementiel dans ces lieux de mémoire. Développer des activités de loisirs. Implication des acteurs de l'éducation (enfants, etc.).	Faire vivre les lieux de mémoire. Faciliter le parcours résidentiel des populations (gens du voyage, etc.).	Forêt appropriée (de proximité) répondant à des usages différents (acrobranche, randonnée, vélo, équitation, motocross, quad, ... une forêt foraine ! ...). Une 2 ^{ème} génération d'habitants. Un évènementiel culturel / évènementiel institutionnalisé et reconnu. Idées : les rendez-vous de la forêt, le pique-nique...

ECONOMIE	Culture vivrière et circuits courts. Implication des acteurs économiques du territoire et acteurs universitaires.	Accueil du public / tourisme embryonnaire / pépinières forestières. En faire un lieu d'écovinnovations et développement de filières. Accompagner l'évolution des aires de chalandise. Synergies avec les grands projets infra (tramway, A 104, etc.).	Tourisme métropolitain / régional.
GOUVERNANCE	Mobilisation des populations – concertation. Ingénierie de projet / formation (éco-éducateurs, éco-gestes). Gouvernance politique. Communication. Idée : « Etats Généraux du Territoire »...	Schéma de cohérence paysagère (grands axes, modélisation paysage, transition nature / urbain). Idée : « Conseil de la forêt ».	La forêt identifiée (image).
QUESTIONNEMENTS	COMMENT ON SEME ?	COMMENT ON PROTEGE ET ACCOMPAGNE ?	COMMENT ON RECOLTE DURABLEMENT ?

« Aujourd'hui, on est sur un espace lacéré, hier on avait un espace avec des lieux de mémoire (la gare, l'usine), demain on aura de l'écoconstruction avec de la formation, une forêt désirs et une forêt parlée où l'on se parle et où l'on se rencontre »



La forêt comme slogan, la cité forêt, avec une interpénétration très forte à l'échelle des franges urbaines :

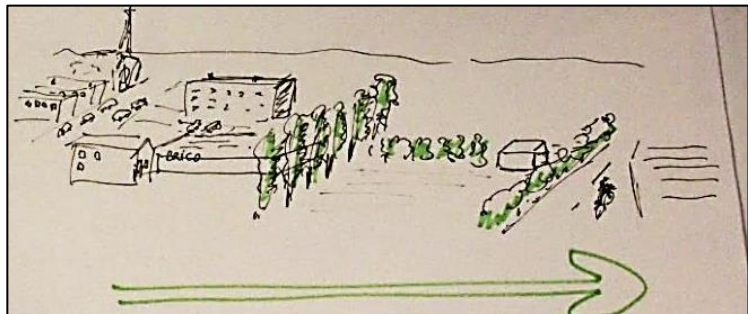
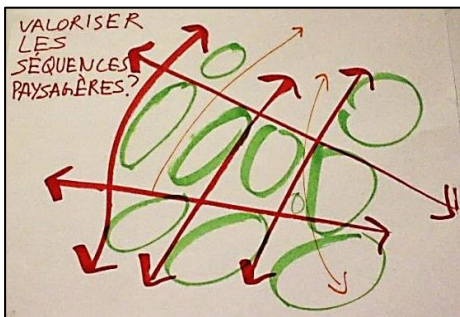


Les villes en réseau autour de la forêt

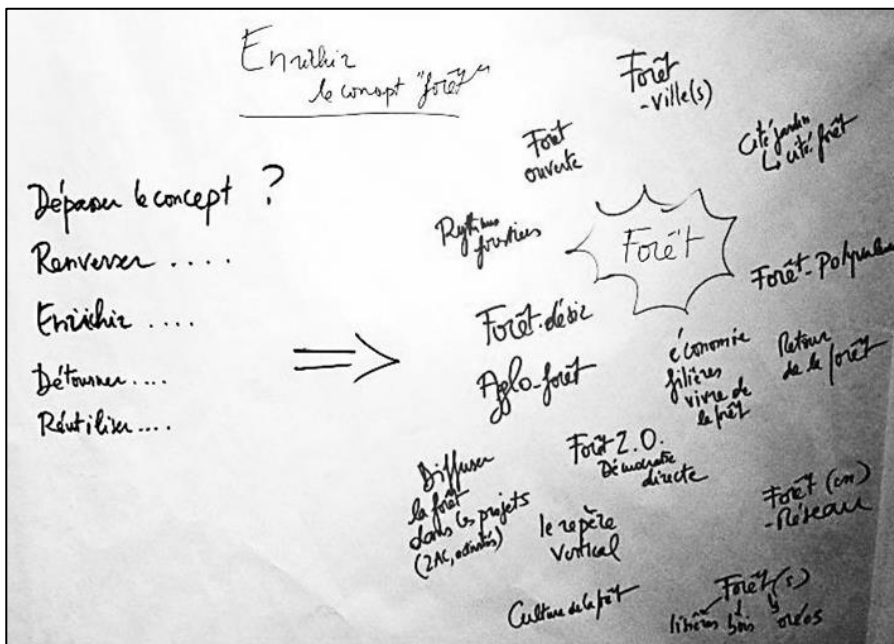


La forêt comme projet se fera à très long terme, il faut donc une multitude de projets sur la Plaine :

A une échelle plus fine, le traitement du paysage est important : tirer parti de la fragmentation de la Plaine et aménager les interstices :



Comment dépasser le concept actuel de « forêt » ?



✓ Equipe 6

Etudiants Mine ParisTech, Master
Santé et Environnement

Adam AYACHE /

Adam.Ayache@eleve.ehesp.fr

Christine BELHOMME /

Christine.Belhomme@eleve.ehesp.fr

Audrey LAVIGNE /

Audrey.Lavigne@eleve.ehesp.fr

Sébastien JOUSSET /

Sebastien.Jousset@eleve.ehesp.fr

Julien DUSSART /

Julien.Dussart@eleve.ehesp.fr

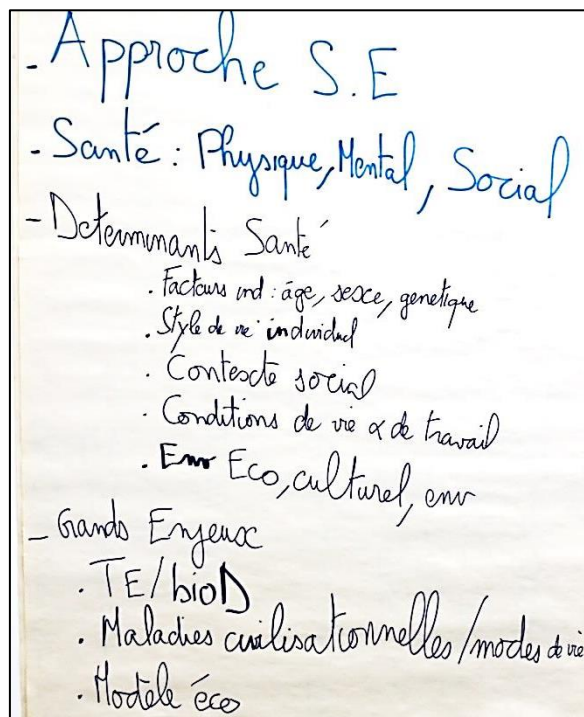
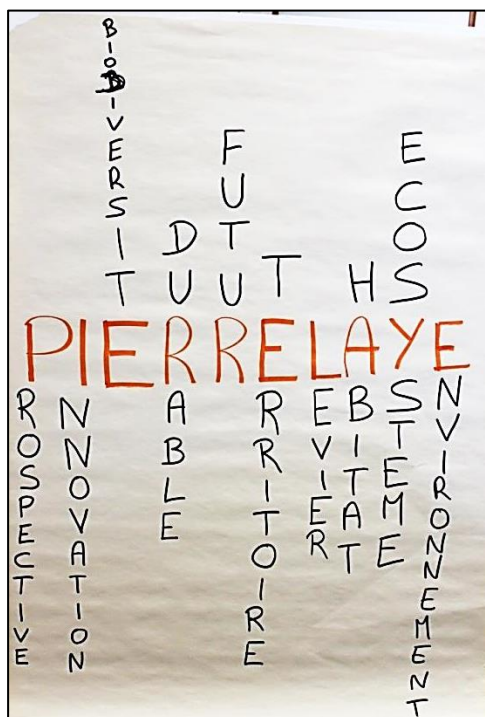
Mathieu KERQUELEN /

Mathieu.Kerguelen@eleve.ehesp.fr



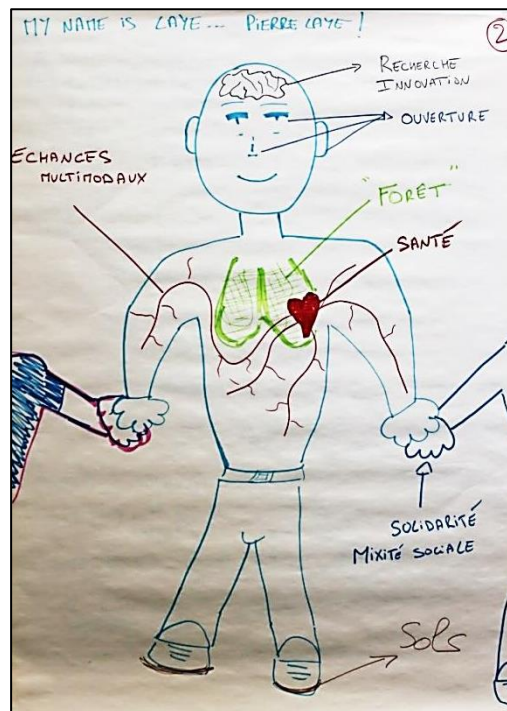
Le travail autour des mots : usages, valorisation et agro-production

« Brainstorming » et approche « santé, environnement ».



Une illustration pour replacer l'utilisateur au centre des préoccupations (habitants, entreprises, usagers futurs de la forêt, gens du voyage, etc.) :

Le premier des synonymes du mot « santé » est « équilibre ». On recherche l'équilibre dans le projet de la Plaine de Pierrelaye, et la forêt est un des éléments parmi les autres qui permettront de trouver cet équilibre.



Le projet de territoire sur la Plaine : « réparer » et « développer en harmonie » :



✓ Equipe 7

Etudiants Mine ParisTech, Master Santé et Environnement

Anne-Clotilde CHABOUSSANT /

Anneclotilde.Chaboussant@eleve.ehesp.fr

Marie-Anne DRU /

Marieanne.Dru@eleve.ehesp.fr

Marie LAFFAILLE /

Marie.Laffaille@eleve.ehesp.fr

Alexandre MAHE /

Alexandre.Mahe@eleve.ehesp.fr

Mélanie MAITRE /

Melanie.Maitre@eleve.ehesp.fr

Alejandra NATES AYERBE /

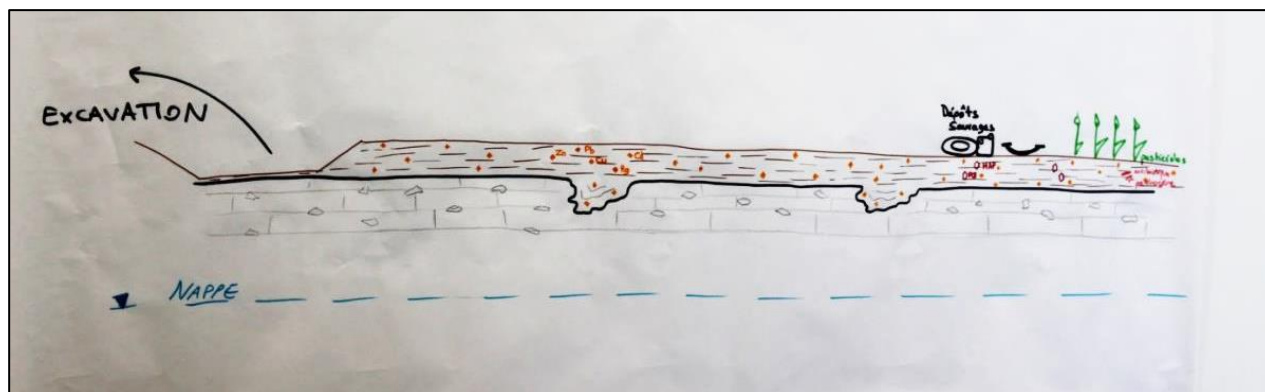
Alejandra.Natesayerbe@eleve.ehesp.fr



Le travail autour des mots : terre, eau et arbre

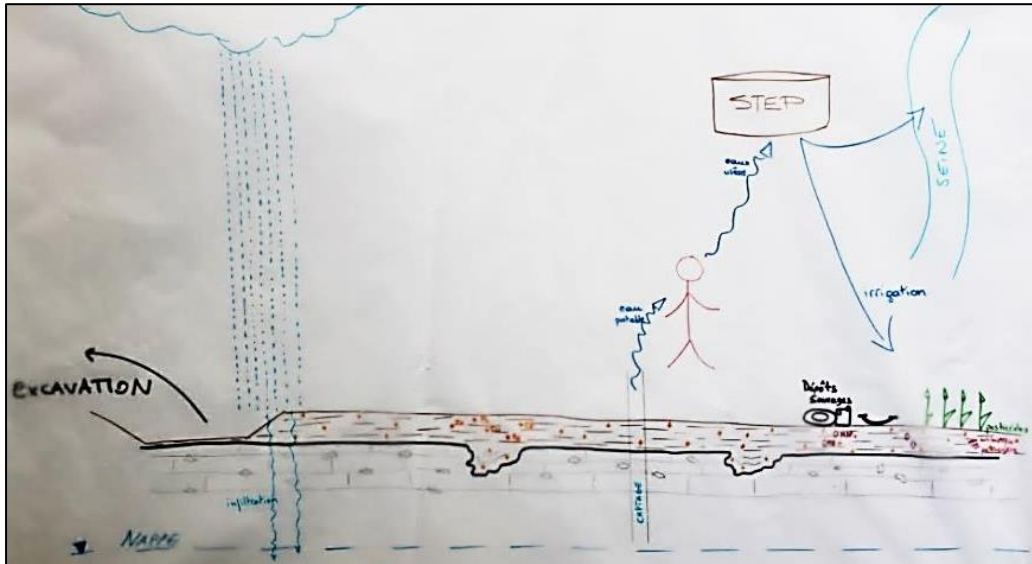
Terre : une terre remaniée et artificialisée, la partie superficielle a servi aux cultures et le substrat calcaire et argileux. L'épandage a amené à une pollution aux métaux lourds (zinc, plomb, cadmium, cuivre), aux HAP (hydrocarbures) et aux PCB autour des canaux d'irrigation notamment.

Les dépôts sauvages sont nombreux sur la Plaine et ont également été enfouis. Le problème des « poussières » chargées en métaux est à prendre en compte dans le projet de forêt.



Terre + eau : la pluie arrive sur les sols pollués, et il compte tenu du fait que la pollution soit stable sur ces sols, l'eau qui traverse pour rejoindre la nappe phréatique ne semble pas entraîner la pollution avec elle.

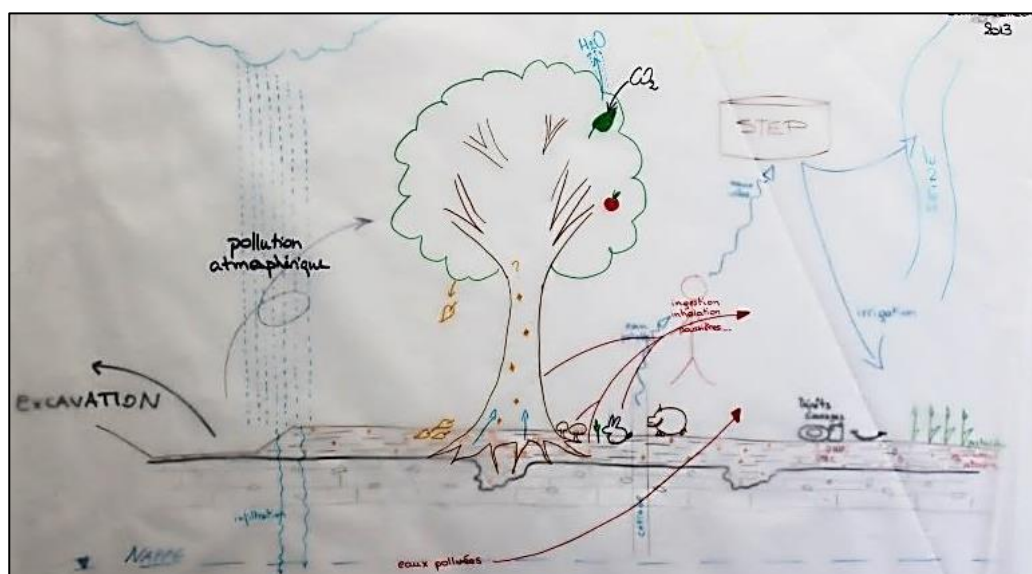
L'eau de la nappe est captée pour servir aux usagers. Ces usagers rejettent des eaux usées qui sont retraitées par la station d'épuration d'Achères. Une partie des eaux traitées sert à l'irrigation des cultures sur la Plaine.



Terre + eau + arbre : l'arbre est implanté dans la terre par ses racines. La première phase du cycle est l'absorption de l'eau et des sels minéraux du sol. Ce sol qui au départ était très pauvre, a été enrichi par l'épandage, ce sol est peu irrigué puisque les précipitations sont très faibles. Se pose donc la question pour le projet de forêt de continuer l'irrigation ou de trouver des espèces d'arbres qui vont d'adapter à un sol assez pauvre et peu irrigué.

La seconde problématique est celle de la pollution : arrivera-t-on à trouver un arbre qui pourra pousser dans ces sols. Beaucoup de recherches sont faites dans ce sens, mais les connaissances semblent ne pas être encore abouties. Ne s'agit-t-il pas également d'une chance pour Pierrelaye de devenir un laboratoire pour voir les plantes qui peuvent pousser en sol pollué et pour faire de la phytoremédiation.

Ensuite, cette eau et ces sels minéraux qui vont dans l'arbre : il reste beaucoup d'interrogations scientifiques sur le chemin de ces métaux lourds, jusqu'où vont-ils et sont-ils stocker ? Une biologiste de l'INRA nous a dit qu'on n'y a pas de barrières dans les végétaux, cependant on se rend compte qu'un bois de plusieurs siècles stockera plus de polluants qu'une feuille qui tombe chaque année. Comment utiliser le bois des arbres ensuite ? Une question sanitaire se pose. Pour finir, la photosynthèse : la forêt peut être un puits de carbone et les arbres en général absorbent le carbone, c'est donc un point positif. Cela a aussi un effet climat. La faune et la flore seront à surveiller.



6.

6. Annexes : autres contributions au débat

Contribution de **Michel Vampouille**, responsable d'association environnementale, anciennement Vice-Président du conseil régional en charge de l'environnement

« *Plaine de Pierrelaye : pour un avenir agro-forestier.*

Une participation au débat pour un avenir intégrée de protection, de valorisation naturelle, agricole et forestière et d'urbanisation durable ».

1. Historique

Les causes de la pollution

Pendant près d'un siècle, des épandages d'effluents urbains (eaux usées, gadoues et composts d'ordures ménagères) ont été réalisés sur les terres cultivées des communes de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Saint-Ouen l'Aumône, ce que l'on appelle communément la Plaine de Pierrelaye, ainsi que sur les communes voisines Yvelinoises d'Achères, Triel-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, et Andrésey.

Au total les champs d'épandage ont représenté 2500 ha dans le Val d'Oise et les Yvelines.

Ces épandages, apparus au début du XIXème siècle, provenaient principalement de l'agglomération parisienne, Paris et petite couronne, même si des communes riveraines y ont également contribué, en proportion de leur population.

Ils ont d'abord eu un effet bénéfique; en apportant eau et matière organique à des sols naturellement pauvres et perméables (sol sablonneux occupés précédemment par un mixte de forêt et de landes), ils ont permis d'y développer des productions agricoles diverses, notamment maraîchères (légumes et plantes aromatiques).

Mais à la longue, avec le développement des activités industrielles urbaines et de la pollution des effluents urbains, ces pratiques ont eu pour effet de polluer les sols par accumulation d'éléments traces métalliques (ETM¹ : métaux lourds) et d'hydrocarbures (HAP : hydrocarbures aromatiques polycycliques).

L'interdiction des cultures alimentaires

En 1999 la contamination de productions agricoles de la plaine, tout particulièrement le thym, a été mise en évidence. Le 31 mai 1999 puis le 31 mars 2000, sur avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF), les préfets des Yvelines et du Val d'Oise ont pris des arrêtés d'interdiction de mise sur le marché de cultures maraîchères produites sur ces terres.

Après 1999, l'essentiel des surfaces qui étaient en maraîchage, a été replanté en maïs pour l'alimentation animale, production choisie du fait de la faible capacité du grain de maïs à stocker les

ETM mais également du fait du maintien de l'irrigation de la Plaine par le SIAAP, avec des eaux épurées.

L'étude EPANDAGRI de détermination et localisation des polluants

En janvier 2004, le rapport final de l'étude EPANDAGRI de l'INRA a confirmé l'ampleur de la pollution par des ETM et des HAP. **Paradoxe** de la situation de la plaine, l'irrigation par les eaux usées a à la fois apporté :

- les polluants notamment les ETM ;
- la matière organique qui a permis la fixation de ces polluants qui sont adsorbés² à celle-ci et concentrés dans l'horizon superficiel du sol (40cm).

La structure de la couche superficielle du sol créée par un siècle d'épandage a un fonctionnement complexe. La modification des conditions d'irrigation et des pratiques culturales se traduit par des :

- risques de biodisponibilité vis-à-vis de la qualité des cultures pratiquées ;

¹ Il s'agit du cadmium (Cd), du Chrome (Cr), du Cuivre (Cu), de l'étain (Sn), du Mercure (Hg), du Nickel (Ni), du Plomb (Pb) et du zinc (Zn)...

² L'adsorption est le phénomène qui consiste en l'accumulation d'une substance à l'interface entre deux phases (gaz solide, gaz-liquide, liquide-solide, liquide-liquide, solide-solide). Il a son origine dans les forces d'attraction intermoléculaires, de nature et d'intensité variées, qui sont responsables de la cohésion des phases condensées, liquides ou solides.

- risques de toxicité vis-à-vis de la faune du sol ;
- risques environnementaux de lessivage vers les aquifères.

En termes de pollution des sols le site de la Plaine de Pierrelaye concentre au total **10 000 tonnes d'ETM** (Cu, Cd, Pb, Zn, Hg) avec des concentrations proches voire supérieures à celles observées dans des sols de sites industriels (Ex : Métal Europ 250 à 1000 ppm). Cette pollution a une forte variabilité spatiale allant du simple au quadruple en fonction de la topographie, de la distance aux bouches d'irrigation, des modes d'occupation actuel et passé des sols et des modes de gestion. Il a été mesuré une teneur en HAP de 1,4 à 1,8 fois la teneur agricole habituelle et une teneur en ETM de 2 à 25 fois supérieure à la teneur agricole locale habituelle ;

L'INRA concluait par deux recommandations :

- maintien de la structure de la couche superficielle du sol pour minimiser les risques de relargage et contamination par, entre autre l'entretien de la présence de ligands³ et le maintien d'un pH élevé entre 7 et 8,5,...
- pour y parvenir, maintien de l'activité agricole axée sur des productions destinées à des filières non alimentaires et associée à des pratiques adaptées est recommandé.

L'avenir incertain de l'agriculture

En 2005, en raison de l'apparition de la chrysomèle du maïs, un arrêté préfectoral en a interdit la culture ; des alternatives ont alors été recherchées. Elles ont été soutenues par l'Etat et la Région au travers d'une mesure agro-environnementale (MAE) de soutien aux agriculteurs pour le développement de cultures non alimentaires. Cette MAE est arrivée à échéance en 2010.

On doit constater que le dispositif mis en place pendant 5 ans n'a pas permis de monter des filières alternatives et pérennes pour les agriculteurs...notamment parce que les volontés locales ont manqué pour travailler à ces alternatives.

Ainsi, les recommandations et les propositions de l'étude «*Possibilités de conversion vers des filières agricoles non alimentaires de la plaine de Pierrelaye* », (étude confiée au cabinet Blézat et financée par la Région), n'ont pas véritablement suscité d'intérêt local persévérant et un sentiment d'inéluctable disparition de l'agriculture s'est installé.

Par ailleurs, un séminaire scientifique organisé le 11 octobre 2010 après 10 ans de travaux de recherche et d'expérimentations a conclu à la difficulté de maintenir sur le long terme une agriculture viable sur la plaine.

2. L'atterrissage de la forêt « Grand- Paris »

Face à cet incertain avenir agricole il fallait proposer une solution qui paraisse écologique. C'est ainsi que le projet de forêt Grand Paris (FGP), initialement prévue sur le secteur de Roissy, s'est déplacé sur la plaine de Pierrelaye. En avril 2011, une communication en Conseil des Ministres a affirmé l'engagement de l'Etat dans cette opération aux côtés des collectivités locales. La forêt, dont la plantation est prévue en 2017, s'étendrait sur 1 000 ha dont actuellement 400 appartiennent à la ville de Paris (d'un seul tenant, situés dans les zones les plus atteintes par la pollution), 150 environ à la Région (parcelles éparpillées et pour une part boisée, en majorité hors des zones polluées) et 150 aux collectivités locales. Les hectares restants appartiennent en majorité à des propriétaires privés ainsi qu'à l'Etat qui possède quelques délaissés de voirie.

Ce projet recueille un large consensus. De nombreux élus y voient LA bonne solution pour résoudre durablement le problème de la pollution mais aussi, en assurant une occupation pérenne des espaces, la solution pour éviter les implantations « sauvages » d'habitats non désirés, les dépôts de déchets si fréquents et les divers usages nuisant et polluant de la Plaine qui en rendent la gestion si difficile pour les collectivités locales.

Cette forêt au cœur de la plaine s'accompagnerait d'une urbanisation de ses franges. Dans plusieurs documents, il est fait état d'un traitement spécifique de cette urbanisation afin d'assurer des interfaces entre espaces naturels et espaces construits denses qui se résume dans la notion « d'urbanisme vert ». Le scénario d'aménagement plébiscité est d'ailleurs celui d'un « parc boisé urbain bordé par un urbanisme vert ».

La Plaine dans le projet de SDRIF voté au Conseil Régional d'octobre 2012

Enfin, le pré-projet du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), voté par le Conseil

³ Molécule caractérisée par sa tendance à se lier à une autre.

Régional indique :

« La plaine de Pierrelaye couvre plus de 2 000 hectares, dont 1350 de terres agricoles. 860 hectares ne sont pas cultivables du fait de la pollution par épandages d'effluents urbains. La plaine constitue de fait un espace ouvert important de la ceinture verte de l'Île-de-France, entre les forêts domaniales de Saint-Germain et de Montmorency. L'urbanisation de ses franges urbaines est prévue, pour participer à l'effort régional de construction de logements. Les terres agricoles cultivées seront protégées de cette urbanisation. La plantation d'un espace forestier couvrant environ la moitié de la plaine sur les terres agricoles polluées est envisagée sous réserve d'études environnementales justifiant l'intérêt en termes de dépollution ».

3. Des questionnements sur l'avenir de la pollution

Soyons-en conscients : un scénario d'aménagement global de la plaine n'est pas simple à élaborer. Il doit tenir compte des réelles difficultés auxquelles sont confrontés les élus des communes concernées.

En premier, alors que les incertitudes scientifiques restent fortes, il faut déterminer le meilleur choix possible prenant en compte les risques écologiques et sanitaires dus aux ETM du sol.

Ensuite, vient celui des coûts réels des différentes options : coûts d'investissements et coûts de fonctionnements annuels autant pour des solutions forestières ou naturelles que pour des solutions agricoles.

Enfin, on ne peut ignorer que l'état de relative non-gestion de la plaine aboutit à ce que se développent d'une part, des implantations illégales d'habitats provisoires dont on sait que de provisoires elles finiraient par devenir permanentes et d'autre part, des dépôts de déchets divers dont l'enlèvement coûte cher aux communes et qui sont porteurs de risques de pollution.

Des élus locaux ont porté de longue date l'idée d'une reforestation de la plaine, convaincus que celle-ci permettrait de résoudre la question de la pollution des sols et serait la solution la plus économique pour occuper l'espace. La FGP, pastille verte du projet étatique, a voyagé pour finalement se poser sur cette plaine. Elle a convaincu les réticents et, projet porté par l'Etat, elle serait forcément financée par l'Etat. On sait qu'il n'en est rien !

Une forêt de 1000 hectares peut-elle répondre aux enjeux écologiques et sanitaires ? Répondre à cette question aurait du être un préalable à toute discussion sur des scénarios d'aménagement.

- Peut-on planter une forêt sur des terrains riches en ETM ?
- Savons-nous comment les équilibres écologiques des sols évolueront et ce que deviendront les ETM qui y sont aujourd'hui stockés et stabilisés ?
- Risquent-ils d'être libérés, de migrer vers la nappe phréatique, vers la surface ou l'atmosphère ?

La capacité à répondre à ces questions aurait du être un préalable mais ces interrogations ont été trop vite balayées au profit d'un projet FGP présenté comme solution unique et magique.

Quel est l'état des connaissances sur ces sujets, existent-ils des retours d'expérimentations ?

Retour d'expérience en phytomanagement des sols pollués

Le concept de « phytomanagement » réunit l'ensemble des techniques contribuant, au moyen de l'écosystème Sol-Plante, à contrôler les flux d'ETM dans l'environnement. Ce mode de remédiation, qui repose sur l'installation d'une végétation herbacée, arborée ou encore de végétaux habituellement cultivés dans les exploitations agricoles, présente l'avantage de limiter la dispersion des polluants dans les différents compartiments de l'environnement en protégeant les sols de l'érosion par le vent et la pluie ainsi qu'en réduisant leur transfert vers les eaux souterraines

Une journée technique de l'Ademe, le 17 octobre 2012, a justement fait le point sur les « phytotechnologies appliquées aux sites pollués » depuis l'état de l'art à l'international jusqu'aux sites pilotes nationaux⁴. Les phytotechnologies sont des techniques qui utilisent des espèces végétales avec ou sans combinaison à des amendements pour immobiliser, extraire ou dégrader les polluants du sol. Parmi elles citons :

- **la phytostabilisation**

⁴ <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?id=81046&cid=96&m=3&p1=3&ref=17205>

Il s'agit d'utiliser les plantes pour réduire la mobilité des polluants et donc les transferts horizontaux et verticaux de polluants (*réduction des envols de poussières et de l'érosion du sol, réduction du transfert de polluants vers la nappe phréatique*). C'est donc un mode de gestion qui vise à maîtriser les risques présentés par les sols pollués mais qui ne permet pas de les dépolluer.

- **la phytoextraction**

L'objectif de la phytoextraction est d'extraire les polluants des sols par la culture de plantes accumulant les ETM dans leurs parties aériennes récoltables. Il s'agit d'une technique de dépollution partielle qui vise à réduire les concentrations en polluants inorganiques dans les sols. La phytoextraction aidée ou assistée est la mise en œuvre combinée d'espèces végétales avec des amendements.

- **La phyto/rhizodégradation**

L'objectif de la phyto/rhizodégradation est de dégrader les polluants organiques (notamment les HAP présents dans les sols de la Plaine) en constituants plus simples et moins toxiques, par l'utilisation de plantes (phytodégradation) et de microorganismes (rhizodégradation).

Comme pour la phytoextraction, l'application pratique en est à ses débuts. Les enjeux concernent la démonstration de l'efficacité *in situ* et l'acquisition de connaissances sur les interactions complexes entre polluants, sol, microorganismes et plantes.

En 2010, en Europe, une quarantaine d'essais de phytostabilisation ou de phytoextraction étaient recensées par la communauté scientifique et en France une dizaine de sites phytostabilisés sont connus et sur deux sites la phytoextraction est étudiée.

Des sites pilotes de phytoremédiation et des connaissances scientifiques qui se développent, il ressort que ces techniques peuvent être de bonnes options à la condition d'être abordées avec méthode et en fonction à la fois des caractéristiques locales des sols, de la diversité des polluants et de l'environnement climatique.

Toutefois, si ces techniques sont prometteuses et doivent être développées, leur utilisation à grande échelle, comme le serait une plantation forestière sur l'ensemble des sols pollués de la plaine de Pierrelaye, paraît encore à beaucoup aventureuse du fait du manque de recul quant à l'évolution physico-chimique des sols et aux interrogations qui demeurent quant à la biodisponibilité des ETM avec ces techniques.

Les exposés des scientifiques tout en étant optimistes sur l'avenir mettent en garde contre la précipitation et la généralisation.

Dans les actes des journées de l'Ademe on peut lire, parmi les conclusions des intervenants :

Sous « état de l'art à l'international » :

« L'utilisation des phytotechnologies demande du temps et une stratégie qui est propre à chaque site, avec des plantes, microorganismes, pratiques culturales, modes de récoltes et filières de transformation appropriés...

- le changement d'échelles, i.e. pots/lysimètres, micro-parcelles et parcelles, avec un temps d'évaluation de plusieurs années est un passage obligé, qui peut éviter des déconvenues. Le phytomanagement, comme la contamination des écosystèmes, prend du temps...
- au plan mondial, le phytomanagement de couverts végétaux s'oriente vers la production de biomasses pour des applications industrielles, séquestration de dioxyde de carbone (CO₂), et restauration écologique de services écosystémiques.
- La réussite de tout projet à l'échelle du site nécessite l'association de chercheurs, d'ingénieurs en environnement, des parties prenantes et propriétaires (industriels, communautés, associations, etc.), des organisations non-gouvernementales et autorités nationales et locales. »

Sous « efficience de la phytostabilisation sur les transferts d'ETM » :

« En l'état actuel des connaissances, il est donc très difficile de prévoir l'effet d'un traitement par phytostabilisation sur la disponibilité environnementale des ETM dans les sols. Il est clair qu'une meilleure compréhension de ces phénomènes devra passer par le développement de modèles complexes, intégrant à la fois les modèles d'évolution pédologique des anthro- et technosols contaminés, et ceux simulant les transferts des contaminants métalliques en zone non saturée.

Le succès à long terme de la phytostabilisation nécessite une stabilité des équilibres atteints. Il est clair que les relations sol-plantes-microorganismes en milieux contaminés et les mécanismes associés qui contrôlent la mobilité des ETM, sont encore mal compris et loin d'être élucidés. Il est donc indispensable de poursuivre les recherches et de multiplier les études in situ sur sites-atelier (jardins d'essais ou champs d'essais). L'objectif à terme étant d'accumuler suffisamment de données d'entrée qui permettront de développer et d'implémenter des modèles prédictifs du comportement des ETM en sols phytostabilisés.

Même si l'existence d'un risque résiduel demeure et qu'il doit être pris en compte dans les critères de décisions, il ne doit pas être interprété comme un frein à l'utilisation de la phytostabilisation. »

Sous « Exemple du site de Metaleurop Nord »

« Parmi les deux voies de la phytoremédiation, aucune ne semble donner pleinement satisfaction à ce jour. Il a été montré que la phytoextraction n'est pas encore à un stade de développement (...) la phytostabilisation tend à minimiser les dangers, tout en favorisant une valorisation des biomasses produites (...) mais que sur des sols très fortement contaminés, les plantes susceptibles d'être utilisées en phytostabilisation étaient capables de mobiliser et d'accumuler les ETM dans leurs parties aériennes.

De plus, l'évolution vers un fonctionnement forestier des écosystèmes pourrait favoriser à long terme la mobilité et la phytodisponibilité des ETM. L'ajout d'amendements calcaires, tels que les cendres volantes, pourrait limiter l'acidification naturelle des sols et réduire sensiblement la mobilisation des ETM.

Enfin, sur le plan socio-économique (...) la rentabilité économique du mode de phytomanagement retenu devrait être un critère de garantie de sa pérennité dans une région où la pression foncière est particulièrement forte ».

Critique du projet de « Forêt Grand Paris » (FGP)

1. Décréter la forêt sur les sols pollués : une erreur de méthode !

Les exemples le montrent : sur des sols pollués la démarche ne doit pas être de « décréter l'usage du sol et le type de plantation » (et encore moins pour des raisons paysagères ou politiques...) puis de chercher comment répondre, au moindre mal, à cette commande.

Il est nécessaire, au contraire, à partir des caractéristiques des sols, du cocktail de pollutions, des conditions climatiques du territoire, d'avoir une analyse qui permette de choisir l'espèce, la variété de couvert végétal la mieux adaptée au type de pollutions identifiées, le modèle de phytomanagement et les conditions économiques de sa mise en œuvre...

2. Les expérimentations de boisement sur sols pollués ne permettent pas de promouvoir des plantations à grande échelle immédiatement

La mise en place de projets de phytomanagement prend du temps. Il faut d'abord étudier les sols et la pollution. Ensuite il faut expérimenter sur de petites parcelles, suivre les évolutions du sol et des polluants sur ces parcelles avant d'envisager une large extension. Une forêt acidifie les sols et provoquent une libération des ETM qui peuvent alors être entraînés vers les nappes phréatiques. Par ailleurs, les remontées des ETM vers les parties aériennes des plantes (feuilles des arbres), sont loin d'être connues sans erreurs possibles et elles peuvent entraîner une contamination en surface (en l'occurrence lors de la chute des feuilles). Les sites-pilotes en phytomanagement ouvrent des perspectives, mais celles-ci ont besoin d'être vérifiées et approfondies.

Le projet tel qu'il semble se présenter comporte une grande part d'incertitude. Ainsi, pour éviter l'acidification des sols l'étude de faisabilité du boisement indique qu'il sera sans doute nécessaire d'apporter régulièrement (tous les cinq ou dix ans) et jusqu'à la fin des temps des amendements calciques (dolomie,...) et/ou humique (compost, fumier...). Les plantations devront donc autoriser la circulation des engins permettant ces épandages. En clair, ne s'agira-t-il pas d'un alignement d'arbres, plus que d'une forêt ?

3. Le rêve d'un coût modeste est une chimère

La surveillance des parcelles, la nécessité d'apporter régulièrement des amendements s'ajouteront aux coûts déjà importants d'une forêt périurbaine ouverte au public. Le rêve d'une forêt qui couterait, annuellement, moins cher que d'autres solutions agricoles est sans doute une illusion et demande, à tout le moins, à être validé.

Quant à l'investissement nécessaire personne ne semble se précipiter pour le prendre en charge et l'illusion d'un financement par l'Etat s'est envolé !

4. Planter une forêt uniforme, c'est abandonner toute perspective de dépollution !

En choisissant la plantation d'une forêt, les promoteurs du projet l'inscrivent, au mieux, dans le champ de la phytostabilisation, c'est-à-dire qu'il renonce à mettre en place des techniques qui permettent, à plus ou moins long terme, de dépolluer les sols. Choix éminemment discutable !

Pourtant des parcelles sont aujourd'hui bénéficiaires d'une expérimentation de phytoextraction à partir de culture de taillis à courtes rotations (TCR) de saules. Un certain nombre d'arbres semblent aptes à accumuler une partie des ETM. Couper très régulièrement, ils peuvent alors être utilisés en

bois-énergie⁵ en chaufferie et/ou incinération avec un traitement adéquat des fumées et des cendres.

Cette pratique se développe sur l'ensemble de la planète. Les connaissances sur des plantes herbacées concentrant les ETM se développent également et les sites d'expérimentation se multiplient.

Au plan mondial, le phytomanagement de couverts végétaux s'oriente vers la production de biomasses pour des applications industrielles liées au développement durable avec économie de matières premières (dont énergies fossiles), séquestration de CO₂, et restauration de services écosystémiques. La production et la valorisation des biomasses issues des terres marginales et contaminées pour de nombreux usages industriels dont les biocarburants, les bioplastiques, les écomatériaux, etc. sont des domaines de R&D en plein essor. Certaines biomasses à concentrations élevées en Cu, Se, Ni, Zn, etc. sont utilisées pour biofortifier des rations alimentaires ou corriger des carences (pulvérisation sur végétaux, amendement de sols, etc.).

Domage de rester à l'écart de ces perspectives !

5. La justification de l'urbanisation des franges pour financer la forêt est aventureuse

Dans les documents préparatoires⁶ l'urbanisation des franges est en partie justifiée par le besoin, pour les communes, de recettes supplémentaires qui viendraient compenser les dépenses d'investissement et d'entretien de la forêt de la forêt auxquelles les collectivités locales auront à faire face.

Cette hypothèse est aventureuse. Des logements supplémentaires peuvent être un coût supplémentaire pour les communes si le déséquilibre actifs/emplois continue à se dégrader comme c'est le cas depuis des années.

D'autre part cette urbanisation se réalisera sur des terres non polluées alors que pourrait s'y redévelopper du maraichage et des circuits courts de commercialisation.

Enfin cette solution de financement, comme les autres évoquées, néglige l'apport économique que pourrait représenter des projets agricoles alimentaires et agro-industriels de nature divers (maraichage sur parcelles propres, production d'agroénergies et/ou d'agromatériaux sur parcelles polluées, etc.).

6. Une orientation forestière excessive fragilisera tout projet agricole

Pour l'activité agricole traditionnelle qui peut rester ou revenir sur la plaine, sur les parcelles non polluées, comme pour certains projets de phytomanagement ou agro-industriels, il est impératif de maintenir l'irrigation. Mais le choix d'une vaste superficie forestière qui ne nécessitera pas d'irrigation va concentrer les coûts fixes de celle-ci sur les seuls usages agricoles et risquent de les rendre non viables.

A l'inverse de la forêt, des parcelles de saules, de peupliers, de miscanthus, etc., demandant eux aussi de l'irrigation, pourraient contribuer à l'équilibre économique de cette irrigation et permettre ainsi le retour du maraichage sur les parcelles propres.

7. L'évaluation du potentiel agricole n'est pas fiable

Nous le savons sans toutefois pouvoir le démontrer. Cette évaluation de la non-pérennité de productions agricoles, comme du maraichage sur les parcelles non polluées, associé à une commercialisation de proximité est le fait d'une profession qui, à l'échelle du secteur, considère qu'il n'y a pas de salut hors grandes cultures et qui ne croit pas aux circuits courts de proximité. Ces perspectives, qui intéressent pourtant une partie croissante des consommateurs, se développent avec difficulté en Ile-de-France et dans le Val d'Oise encore plus lentement.

8. Qui prendra le risque d'être propriétaire ?

Qui va prendre le risque de devenir propriétaire ? L'Etat ne semble pas partant.

Qui prendra le risque, en cas de déséquilibre des sols et de libération des ETM, d'être le propriétaire responsable de la pollution de la nappe phréatique ?

Critique de la notion d'urbanisme vert et d'espaces de transition

La plaine de Pierrelaye est entourée de zones urbaines très majoritairement construites.

Cette caractéristique que l'on pourrait qualifier d'espace agricole intra-urbain est assez récente à cette échelle mais tant à se multiplier. En Ile-de-France on peut en repérer une douzaine comme, également dans le Val d'Oise, celui des plaines d'Argenteuil ou du Plessis-Bouchard.

Hormis la question du maintien de productions agricoles dans ce type d'espace, se pose celui des modes d'urbanisation de leur périphérie. La tendance traditionnelle est de considérer qu'y seraient nécessaires des espaces de transition. Transition entre les espaces naturels et les espaces urbains stricts. Entre un espace naturel ou agricole et un espace urbain, il faudrait quelque chose qui ne soit ni tout à fait l'un ni tout à fait l'autre.

Pourquoi cette tendance générale ? Est-ce une manière de faire passer la pilule de l'urbanisation ? Est-ce une caricature de ce qui pourrait se nommer « urbanisme vert » ? Est-ce paresse intellectuelle que de réfléchir au lien urbain/rural, à assumer un côté-à-côté urbain/rural ?

Ces espaces dits de transition ne sont-ils pas le plus souvent des espaces pavillonnaires ou des espaces récréatifs et sportifs ? Mais l'étalement pavillonnaire est-il à perpétuer en Ile-de-France et n'est-il pas une coupure inutile entre les espaces naturels et les habitants de « la ville » ? N'est-il pas préférable de mettre les espaces sportifs dans la ville plutôt que dans sa périphérie ?

Un projet d'aménagement global de la plaine de Pierrelaye, intégrant une partie d'urbanisation des franges, n'est-il pas l'occasion de questionner cette notion d'espaces de transition et de réfléchir à un choix assumé de proximité urbain/rural, urbain/nature, de « transition franche de l'immeuble au champ », tout en maintenant les continuités écologiques nécessaires (trames vertes) et des ouvertures paysagères.

Le taux d'emplois locaux dans les communes riveraines de la plaine est très faible et tout projet d'urbanisation supplémentaire doit prendre en compte un rééquilibrage logements/emplois.

Proposition

Un scénario global d'aménagement et de gestion de la plaine est nécessaire et les études en cours pourront permettre de contribuer à son élaboration. Toutefois, la démarche d'élaboration de ce scénario doit se réorganiser. Pour nous il ne s'agit pas de « décréter le meilleur usage », en l'occurrence une forêt, puis de réaliser des études pour valider ce scénario. Au contraire, nous pensons qu'à partir de l'état des lieux, de davantage de connaissances, d'une cartographie des pollutions et d'une expertise élargie sur le potentiel agricole réel, il sera possible d'élaborer un projet diversifié qui concilie forestation, agriculture, urbanisation périphérique ainsi que maîtrise ou réduction des pollutions.

Nous sommes bien conscients des difficultés auxquels sont confrontés les élus locaux mais nous savons aussi qu'il n'y a pas de solution simple et que la gestion de cette plaine polluée ne se fera pas, hélas, au coût de celle d'un espace ordinaire.

Un projet global d'aménagement de la plaine doit se fixer quelques objectifs.

1. préserver la plaine comme élément de la ceinture verte de l'agglomération parisienne

La Plaine de Pierrelaye est un élément essentiel de la ceinture verte de l'agglomération parisienne. Elle est un espace clef des continuités écologiques terrestres entre la vallée de la Seine, la vallée de l'Oise et la forêt de Montmorency, comme l'indique le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le maintien de sa vocation d'espace ouvert reste donc primordial même si une urbanisation restreinte, en périphérie et sous certaines conditions, peut être compatible avec cette vocation prioritaire.

La trame verte qui traverse la plaine ne peut pas être que forestière. La biodiversité en zone périurbaine a également besoin d'espaces naturels ou agricoles plus ouverts. Une expertise biodiversité devrait accompagner les éléments de fabrication de la décision.

2. Promouvoir une agriculture alimentaire de proximité sur les parcelles non polluées

Même si ce maintien n'est pas aisé, la volonté d'y parvenir doit être conservée. Le développement d'une agriculture périurbaine, fondée sur des productions alimentaires de qualité et une commercialisation de proximité est une politique

affirmée par le Conseil Régional comme par l'Etat à travers le PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable). De nombreuses agglomérations en France, en Europe et dans le monde partagent aujourd'hui cet objectif difficile à atteindre mais en abandonner l'idée n'a pas plus de sens ici qu'ailleurs.

Pour la viabilité des exploitations, il faudra sans doute maintenir l'irrigation par le SIAAP et les projets de forestation ne devront pas fragiliser cette irrigation.

3. Diversifier les approches sur les parcelles polluées

Comme nous l'avons indiqué la plantation d'arbres sur des sols chargés en ETM est une technique testée et évaluée sur quelques sites français. Elle semble prometteuse mais le sentiment général est qu'elle ne peut pas, au stade actuel des connaissances et retour d'expérience des sites pilotes, être conseillée à large échelle et comme étant la solution de référence.

Nous proposons des solutions diverses qui permettent de tester et développer tant des stratégies de stabilisation des polluants avec de la forestation que des stratégies de dépollution avec des plantations captant des métaux lourds. Ces plantations peuvent être à base de plantes ligneuses ou non ligneuses.

3.1. De la forêt « classique » contrôlée et surveillée

Nous ne sommes bien sûr pas hostiles au principe de reboiser une partie de la plaine mais cette décision ne peut être prise qu'après une analyse fine des impacts sur le sol et sur la libération des ETM. Pour ne pas se transformer en impasse, en catastrophe écologique ou gouffre financier, elle ne sera probablement réalisée que par étape. Les premières parcelles plantées permettront d'observer les évolutions du sol et des ETM. Après le temps nécessaire à la validation de ce choix de phytostabilisation, des plantations à plus large échelle pourront être engagées.

La nécessité d'apporter régulièrement (tous les 5 ou 10 ans) des amendements calcaires, afin d'éviter l'acidification naturelle d'un site qui devient forestier, et ainsi d'éviter la libération des métaux lourds pèsera sur cette « forêt », financièrement d'abord mais aussi, sur la forme et l'écosystème de cette forêt. Les esquisses 8 présentent une plantation d'arbres alignés avec de nombreuses coupures pour permettre le passage des engins de chaulage. S'agira-t-il encore d'une forêt ?

Cette solution étant peu réversible, la plantation rapide d'une vaste superficie forestière pourrait devenir un gouffre financier s'il s'avère nécessaire, après quelques années, de revenir en arrière.

3.2. De la phyto extraction avec des taillis à courtes rotations à vocation énergétique

Il y a sur la plaine une expérimentation de TCR à des fins d'extraction d'ETM et de production de bois à vocation énergétique. Ce type de solution, suivie par l'université de Nancy, est la tendance majoritaire qui se dégage des politiques de phytomanagement à l'international. Comme pour la forêt classique, il est encore trop tôt pour conclure sur les répercussions environnementales, et trop tôt également pour savoir combien de temps prendrait une dépollution selon cette technique, tout en sachant que celle-ci offre l'avantage d'apporter des ressources immédiates, par la vente de bois, et d'être réversible.

3.3. De la phytoextraction avec des plantes non ligneuses

Comme la solution TCR, la phytoextraction à base de plantes sélectionnées pour leur capacité à transférer et stocker les polluants dans leurs parties aériennes (tiges et feuilles) se développe fortement dans le monde. Le traitement de cette biomasse enrichie en ETM fait l'objet de nombreuses recherches pour la valorisation de ces ETM en métallurgie ou en biosynthèse (de polluants, les ETM deviennent ressources !). Des parcelles, interdites au public, pourraient être ainsi traitées et redonneraient à la plaine un paysage de landes qui était aussi le sien.

3.4. De la production d'agromatériaux

Nous pourrions nous inspirer de la Communauté d'Agglomération « des 2 rives de Seine » qui est confrontée à la pollution de la boucle de Chanteloup, de même origine et de même ampleur que celle de Pierrelaye.

Dans le cadre de sa compétence économique, elle soutient des expérimentations d'applications agricoles non alimentaires ayant des débouchés économiques tels que les agromatériaux (culture du chanvre pour la production d'éco matériaux pour la construction...) ou les cultures à des fins énergétiques (énergies propres : électricité, chaleur, énergie mécanique, etc...).

Ces expérimentations se font dans le cadre d'un vaste programme de recherche-développement « Biomasse pour le Futur » 9, coordonné par l' Inra, qui a pour objectif de faire émerger et de structurer de nouvelles filières d'agromatériaux et agroénergies en lien avec les acteurs agricoles, industriels, scientifiques et les collectivités.

Dans ce cadre, les collectivités concernées, le Conseil Général, pourraient adhérer et s'associer au projet Biomis10 qui se développe tout au long de l'axe Seine autour de l'élaboration de nouvelles variétés de miscanthus, mieux adaptées tout à la fois aux types de sols où elles seront plantées et aux applicatifs industriels ciblés (biomatériaux de construction, composites pour l'automobile, biocombustibles, utilisation de la plante à des fins de neutralisation de la pollution...) et mise en œuvre d'un système intégré de filières production/valorisations en Ile de France sur des terres non alimentaires (sols pollués et friches industrielles, terre de remblai, zone de captage d'eau...). Cette adhésion permettrait d'ouvrir localement d'importantes perspectives de projets économiques d'avenir.

4. Rejoindre le réseau des sites pilotes en phytomanagement

Les progrès sur les techniques de phytomanagement ont été importants ces dernières années. Des recherches et des applications se développent dans de nombreux pays. La France, malgré la qualité de sa recherche, est un peu à la traîne, notamment parce que les équipes de scientifiques qui travaillent dans ce domaine peinent à trouver des sites pilotes en nombre suffisant. Par sa superficie, la diversité des pollutions selon les parcelles, la Plaine de Pierrelaye pourrait être un site de référence dans la recherche appliquée sur les phytotechnologies avec une grande diversité des techniques mises en œuvre.

5. Aux franges, une urbanisation équilibrée et assumant le côte-à-côte urbain/rural

Nous ne sommes pas opposés à une urbanisation raisonnée des franges de la Plaine de Pierrelaye sous réserve qu'elle s'opère dans le cadre d'un rééquilibrage logements/emplois dans les communes bordant la plaine et plus généralement dans le bassin d'emploi dans lequel elles s'intègrent.

Nous proposons que cette urbanisation soit l'occasion d'une réflexion sur les formes urbaines autour des espaces agricoles et naturels intra-urbains et que la notion d'espaces de transition soit abandonnée au profit d'une notion plus intégratrice de côte-à-côte urbain/rural.

L'IAU (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France) pourrait être sollicité pour mener un travail sur cette notion à partir de retour d'expérience en France et dans les pays européens les plus concernés (Pays-Bas, etc.).

Notre travail continue, rendez-vous en septembre 2013 à l'occasion du 31^{ème} Atelier international de maîtrise d'œuvre urbaine !

Contacts

Claire Vigé Hélie, Directrice
claire.vigehelie@ateliers.org

Léa Morfousse, Directrice adjointe
lea.morfousse@ateliers.org

Laïla Haddag, Chargée de mission
laila.haddag@ateliers.org

Patrice Berthé, Pilote de l'Atelier
patrice.berthe@aliceadsl.fr

Jimmy Leiser, Pilote de l'Atelier
jimmyleiser@yahoo.fr

Georgia Bagaoui, Assistante pilote,
georgia.bagaoui@ateliers.org